

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- OPERATION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 24.08.2020

Numéro et nom du projet : **1.1**

Rénovation de l'espace culturel CADOL.

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance) :

Objectif prioritaire : Art. 23 §1 Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la **culture** et le sport comme sphères de la cohésion sociétale :

2° actions ou opérations de financement et de subvention d'infrastructures sportives et culturelles de quartier y compris à l'intérieur des espaces publics, notamment par la mise en œuvre d'équipements publics d'extérieur.

Objectifs secondaires : Art. 23 §2 Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers (...)

1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens ;

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE, Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet du projet : Localisation de l'opération, affectation, nombre de m² prévu, ...)

Situé au milieu du secteur statistique Sainte-Anne, rue François Delcoigne 25, l'Espace Cadol est à l'origine, la salle des fêtes de l'école Armand Swartenbroeks. La salle de 273m² est actuellement utilisée pour la représentation de spectacles et de concerts, pour des remises de prix, de projections de films, ...

La rénovation de la salle Cadol a un objectif triple :

1. Offrir une salle de spectacle d'environ 250 à 300 places avec tout l'équipement nécessaire pour y organiser des rencontres théâtrales au sens large, des concerts, des ciné clubs, des conférences, des spectacles, des récitals, etc... (dans la grande salle : gradins rétractables, scènes, grillages techniques, loges ...)
2. Offrir une salle de café-concert d'environ 50 à 60 places pour promouvoir le lancement de jeunes artistes (à l'entrée) et y réaliser des installations qui permettent l'expositions d'artistes plastiques ;
3. Offrir des espaces de dimensions différentes pour recevoir des activités communautaires.
 - La salle, avec gradins rétractables, a également pour vocation à pouvoir servir de salle communautaire de « plain-pied » pour le quartier et avoir des finalités diverses, à savoir : salle d'étude pour les jeunes en période de blocus, salle de réunion ou de fêtes pour les associations ou habitants du quartier, ...
 - La salle à l'avant peut également servir de salle de réunion pour un comité de quartier, des réunions de jeunes, ...

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

En dehors de ce qui définit tous les quartiers de la ZRU : une forte densité de sa population, un revenu médian faible et un taux de chômage important, le profil des habitants de la ZRU à Koekelberg est caractérisé par une population jeune et familiale. Plus de 3 habitants sur 10 y sont mineurs d'âge dans le quartier 'Koekelberg'.

Tant le quartier que la zone géographique du Nord-Ouest de Bruxelles manquent d'équipements susceptibles de répondre aux besoins de ce type de profil (Salle de spectacle et de concert).

En ce qui concerne les espaces culturels, la commune en possède deux dans la ZRU ; la Maison Stepman et l'Espace Cadol.

D'autres salles sont situées à proximité de la ZRU (De Platoon VGC, La Maison des Cultures et de la cohésion sociale à Molenbeek Saint Jean), mais, d'une part, la commune n'y a pas la main mise sur la programmation culturelle et, d'autre part, ces infrastructures demeurent insuffisantes pour un bassin de vie de plus de 200.000 personnes (hors personnes de passage).

La Maison Stepman est un espace d'ateliers créatifs et musicaux ainsi que d'expositions (2 ateliers successifs de 30 et 35m² et une salle carrée de 110 m² à l'arrière). L'Association koekelbergeoise artistique (A.K.A.), Archipel 19 (centre culturel de Berchem Sainte Agathe et de Koekelberg), le Cercle d'Art Eugène Simonis, ainsi que le service culturel de la commune contribuent à favoriser la rencontre des habitants de la commune désireux de valoriser et de promouvoir la création artistique. Son taux d'occupation est actuellement de 80%, et tend à se développer. Il ne s'agit toutefois pas d'une salle de spectacle.

L'Espace Cadol accueille déjà des spectacles mais les lieux sont vétustes et ne sont pas utilisés de manière optimale. Les espaces n'ont pas fait l'objet de rénovation depuis plus d'une quarantaine d'années, l'aspect est vieillot et peu accueillant. Outre l'aspect esthétique (parachèvement, luminaires ...), l'agencement, le confort, les normes en matière de théâtre/spectacle ... sont aussi à revoir car la salle n'attire plus et ne permet pas d'accueillir décemment les artistes et ne permet, par voie de conséquence, de programmation culturelle ambitieuse.

Par exemples : scène trop haute, accès cour et jardin non conformes aux normes d'usage, ponts lumineux pas en nombre suffisant compte tenu de la structure non adaptée, accès technique aux ponts lumineux inexistant, écrans de projection vétustes, local technique vétuste, normes d'accès PMR insuffisantes, éclairage énergivore, conditions acoustiques ne correspondant plus aux attentes des artistes et du public, revêtement sol inadapté à l'entretien.

Une rénovation en profondeur permettrait :

- un réagencement des espaces (à l'avant du bâtiment) ;
- une polyvalence de la grande salle (à l'arrière) afin notamment d'élargir le panel culturel ;
- la création d'espaces indépendants et de dimensions différentes pour des activités communautaires ou des événements culturels de taille différente (Ex : Rampe de lancement de comédiens locaux, ...)

La polyvalence des espaces est systématiquement recherchée dans les projets situés en ZRU afin de permettre l'accueil des habitants souhaitant se regrouper (comités de quartier, réunions des copropriétaires, fêtes privées, ...).

L'objectif est, également, à l'avant de disposer d'une salle de plus petite taille qui pourrait également servir de salle polyvalente pour les riverains. (La commune de Koekelberg dispose de peu de salles et elles sont toutes occupées de manière systématique, ce qui démontre le besoin et la nécessité de tels lieux).

En effet, le quartier manque de cohésion sociétale, il n'y a d'ailleurs aucun comité de quartier dans les 3 secteurs statistiques du bas de la ZRU (Jacquet, Vanhuffel, Sainte-Anne).

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☒ OUI ☐ NON
 - i. Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
La salle des fêtes est déjà occupée : en 2019, 66 occupations ponctuelles :
 - 14 (21%) festivités (fêtes d'école, remises de prix, fête du personnel, fête des locataires, anniversaires privés, ...) ;
 - 15 (23%) spectacles (théâtre, danse, chant) ;
 - 19 (29%) projections/conférences/expo/formations ;
 - 18 (27%) garderies/stages.
 - ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ? Voir fiche Action 2.1
- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
☐ OUI ☒ NON
 - i. Si oui, où ? et quelles sont les différences ?
 - ii. Quel sera le lien entre votre projet et les autres projets du même types ?

- 5. Le projet est-il lié à une action ?** (Intervention artistique, ISP, ...) si oui, indiquez le numéro, le numéro ainsi que le porteur. Décrivez brièvement le lien entre les deux.
- OUI. P 2.1 Activation de la salle Cadol lorsque le chantier sera terminé, en 2024-2025. Afin de répondre à l'objectif de cohésion sociétale pour ce lieu, il s'agira de rencontrer le milieu associatif et social de la commune, ainsi que les écoles, afin d'établir une programmation culturelle et d'activités associatives à destination des habitants et des usagers du quartier historique. Les services de la prévention, de la cohésion sociale, de la culture et l'école communale Swartenbroeks ont déjà été contactés et invités à proposer des activités dans ces lieux.

6. Public visé : Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, écoles, clubs sportifs, comités d'habitants, ...) et le nombre d'utilisateurs escomptés.

Les habitants du quartier, avec une attention particulière vers ceux qui ne fréquentent habituellement pas cet espace : les jeunes et les familles.

En dehors des spectacles scolaires, le public actuel se situe plutôt dans la catégorie des adultes, voire des seniors.

L'ambition eu égard à l'indice socio-économique de la zone est également de promouvoir, à travers cet espace, une démocratisation de l'accès à la culture à travers un outil communal.

Les demandes de réservation seront traitées prioritairement par blocs du plus au moins institués :

- Les services communaux (culturel, jeunesse, cohésion, prévention, seniors, emploi, bibliothèques ...) ;
- Les écoles (festivités, remise de prix, études, ...) ;
- Le CPAS (réunions, fête de Noël, ...) ;
- Les citoyens (réunions des associations ou des copropriétaires/comités de quartier, festivités privées, ...)

▪ Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

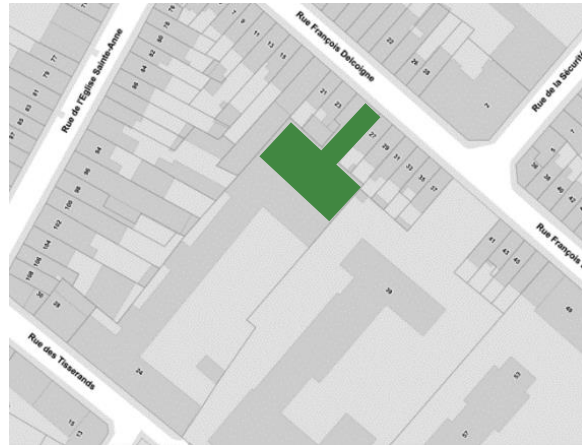
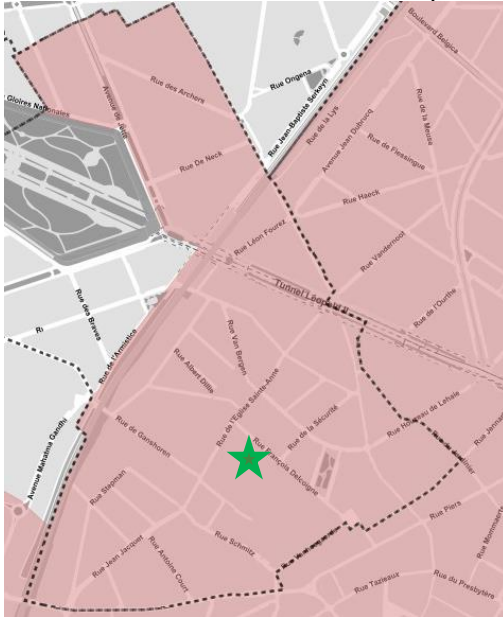
Ce type de projet est susceptible d'intéresser un public large et fluctuant en fonction des activités proposées. Une attention particulière devra être portée, comme expliqué *supra*, au public qui ne fréquente actuellement pas le lieu (les jeunes et les familles).

Il s'agit d'ouvrir le lieu aux Koekelbergeois et de donner accès à la culture à ceux qui n'y ont pas accès habituellement.

Ce public sera visé notamment via le secteur associatif et les partenaires communaux. Il conviendra de mobiliser les associations actives dans la cohésion sociale et collaborant avec la commune à travers la coordinatrice communale de « cohésion sociale », de mobiliser les jeunes touchés à travers les écoles de devoirs et les établissements scolaires (nombreux sur notre territoire), les primo-arrivants à travers, à nouveau, les structures de cohésion sociale, le CPAS, le pôle emploi, ...

7. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot ;



- Une photo aérienne ;



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale ;

Rue François Delcoigne 25 à 1081 Koekelberg
2ème Division, Section B, parcelle n°139r (même parcelle que celle de l'école Swartenbroeks).

- Photos récentes ;



- La situation de droit (PRAS, PAD, PPAS, permis de lotir...)
 - Affectation au PRAS : Zone d'équipement et d'intérêt collectif.
 - Permis d'urbanisme datant du 08.04.1949 : École.
 - Permis d'environnement de classe 2 jusqu'au 20 avril 2035 : rubrique 135A, Salle de spectacle 273m² - 175 personnes.
 - État du sol : Catégorie 0 : Parcelle potentiellement polluée.
- L'état actuel du projet (bon état, vétuste, à l'abandon, ...) ;
État vétuste
- Gabarit : R+1. Surface : 920 m² ;
- Rénovation lourde ;
- Introduction d'un permis ; ■ OUI ☐ NON
Les modifications structurelles et les reprises en sous-œuvre sont soumises à un permis d'urbanisme et la contenance de la grande salle à un permis d'environnement.

- Le programme proposé :
 - Accueil, vestiaire, lounge (café-théâtre), bar, cuisine, sanitaires (270 m²)
 - Salle de spectacle polyvalente comprenant des gradins mobiles, un plateau de scène modulable (415 m²)
 - Loges (121 m²)
 - Administration (205 m²)
 - Espaces techniques (181 m²)

2 scenarii possibles :

Scénarii	Grande Salle / Spectacle, Cinéma, Diner	Scenario Petite Salle
Espaces et dimensions	▪ Salle 415 m² ▪ Lobby 149 m² ▪ Bar 11 m² ▪ Cuisine 15 m² Facultatif ▪ Vestiaires 13 m² ▪ Loges 121 m²	▪ Salle 62 m² ▪ Lobby 87 m² ▪ Bar 11 m² Facultatif ▪ Cuisine 15 m² Facultatif ▪ Vestiaire 13 m² Facultatif ▪ Loges 121 m² Facultatif
Occupations	250 à 300 personnes Salle de spectacle/conférence ... Grande salle communautaire de « plain-pied » pour le quartier, salle d'étude pour les jeunes en période de blocus, salle de réunion ou de fêtes pour les associations ou habitants du quartier, ...	50-60 personnes Salle de café-concert Salle de réunion pour un comité de quartier, des réunions de jeunes, ...
Permanent : ▪ Sanitaires 82 m² ▪ Administration Salle Cadol / Salles supplémentaires 205 m² ▪ Caves & Techniques 181 m²		

L'utilisation en mode « Grande Salle » répond au besoin d'organiser des spectacles, des conférences, des projections de cinéma, des fêtes publiques ou privées. La grande salle peut être utilisée de plain-pied ou avec gradins sur différentes profondeurs afin de correspondre au mieux aux besoins du spectacle et au nombre de spectateurs.

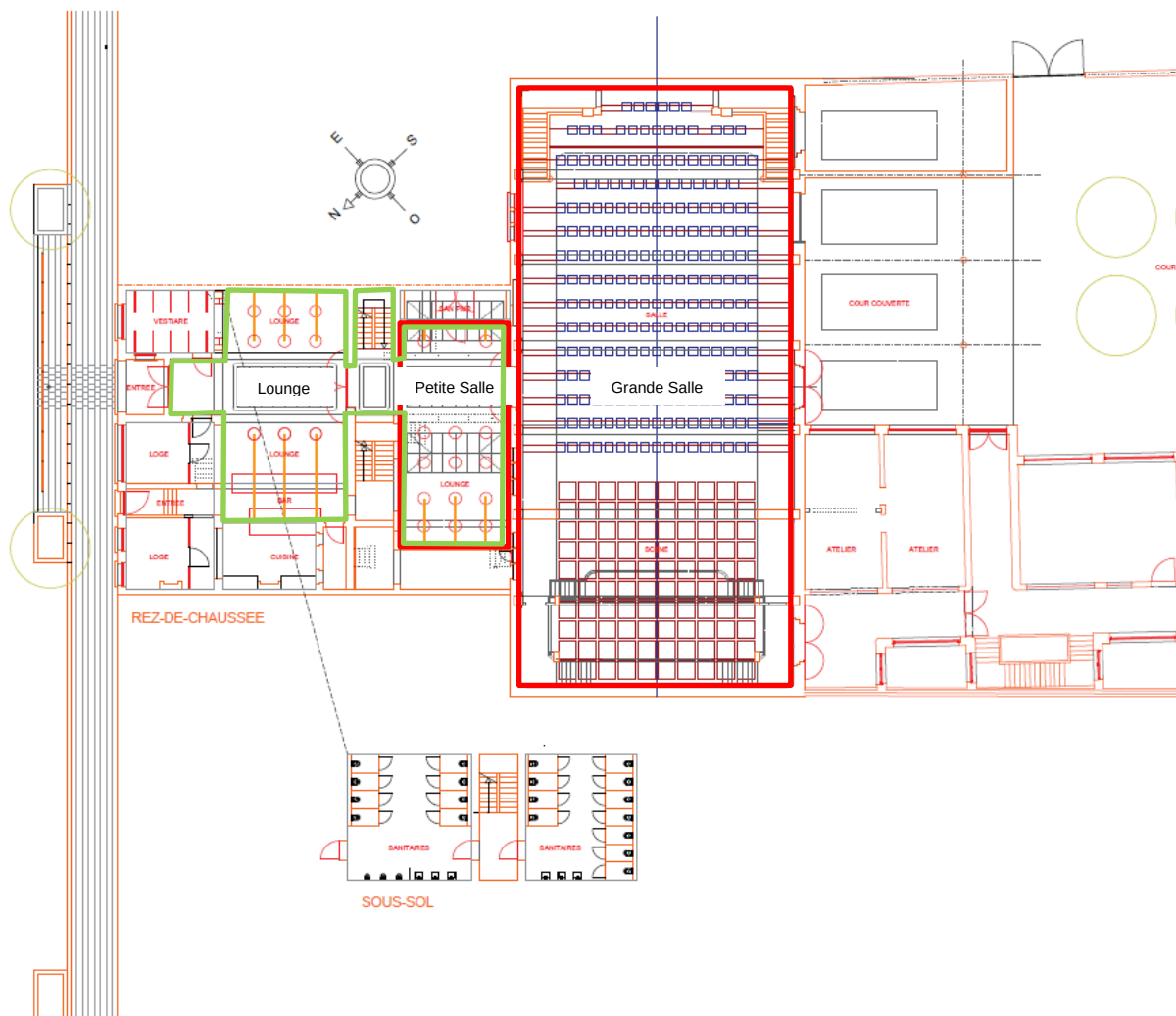
Une accessibilité à la cour de l'école A. Swartenbroeks sera possible dans le cadre d'événements pré- ou post activités.

L'utilisation en mode « Petite Salle » répond au besoin d'organiser des événements adaptés à une jauge plus restreinte et liée à la nature de l'événement (notoriété de l'artiste, événements plus intimistes, petite formation classique, jazz, déclamation, audition de cours de musique). Mais également d'offrir un autre concept de spectacle sur le modèle du café-concert. La Petite Salle occupe une partie du lobby de la Grande Salle.

Les 2 modes d'utilisation offrent les mêmes services facultatifs à savoir vestiaires, bar, cuisine. Les sanitaires et les loges sont quant à eux permanents.

L'étude qui sera menée en détail devra tenter de prévoir d'autres petites salles accessibles depuis le lounge de manière permanente et ce en fonction des besoins en administration. Ces salles auraient des surfaces de 37 et de 25 m².

▪ Esquisse :



Voir la version A4 en annexe

- Le type de propriétaire (public, privé, AIS) ; Public : commune de Koekelberg

8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ?

Le site est situé au cœur du quartier Koekelberg historique et est donc accessible à pied pour le public cible et en transports publics pour un public plus éloigné. (Stations de métro Etangs-Noirs, Simonis et Osseghem à 5 min à pied - Arrêt de bus Vanhuffel à 100 mètres)

Annexe : Situation des arrêts en transports en commun et des équipements Vélos

Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?

Il convient d'améliorer l'accessibilité pour les vélos à travers la mise en place d'outils adaptés (par exemple en augmentant le nombre d'arceaux à proximité du Square de Noville à côté de la station Villo).

Une étude visant à étendre le trottoir sera réalisée afin de sécuriser l'accueil des personnes avant et après un évènement. L'étude sera financée par le subside PdV et les travaux seront partiellement subsidiés par le subside PdV et un autre co-financement/la commune.

Par ailleurs, il conviendra d'améliorer la visibilité du lieu par des outils de communication.

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ¹

Etant donné la polyvalence des locaux, l'expertise du monde culturel et du spectacle sera demandée, ainsi que des futurs usagers pressentis (Centre culturel, structures associatives)

Si oui, de quel type ? (ce projet de participation, s'il est inscrit au programme politique de la ville devra faire l'objet d'une fiche projet Action) Voir fiche Action 2.1

10. Impacts attendus (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre de la ZRU grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Sont attendus ; la participation d'un nouveau public (jeune et familial) aux représentations culturelles, l'organisation d'activités communautaires et la création de groupes et de projets locaux issus du quartier historique.

11. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

Dès la réalisation du programme architectural, des experts des arts du spectacle, les futurs usagers/programmeurs seront amenés à conseiller les auteurs de projet afin de s'assurer du bon aménagement des lieux. Des visites de salles équivalentes seront organisées (Wolubilis, Archipel 19 à Berchem Sainte-Agathe, l'Armillaire à Jette, le centre culturel d'Uccle, l'espace Senghor à Etterbeek, Maison de la culture et de la cohésion sociale de Molenbeek-Saint-Jean ...).

Les auteurs de projets devront penser les aménagements avec un maximum de flexibilité et de polyvalence des espaces.

Aussi, l'accessibilité PMR sera étudiée par le bureau d'études, des objectifs concrets seront prévus dans le cahier spécial des charges (sanitaires PMR, accessibles aux visiteurs, places PMR ...)

Quant au programme culturel, il devra cibler toutes les tranches de la population : Spectacles, théâtre, concerts, cinéclub, conférences débats, animations, mise à disposition de la salle pour des fêtes privées, etc...

L'objectif de démocratie culturelle devra également être approfondi afin d'insérer à la programmation culturelle des lieux, une programmation d'initiative locale. (A l'instar des processus des centres culturels)

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ? (consulter le Référentiel Quartiers Durables : www.besustainable.brussels – charte, [quickscan](#)...)

Dans le cadre de logements et d'infrastructures, développer vos objectifs ?

Le projet devra répondre aux standards basse énergie, puisqu'il s'agit de la rénovation d'un immeuble datant du début du 20^{ème} siècle. Le confort thermique et acoustique est une préoccupation majeure dans le cadre de ce projet.

Le projet prévoit l'isolation des toitures, le remplacement des châssis non encore remplacés, le remplacement des verrières, le remplacement des installations

¹ Dans le cas où l'estimation globale d'une opération dépasserait la moitié du seuil européen en marché public de travaux, le bénéficiaire doit organiser une participation citoyenne et informer préalablement le Gouvernement du type de participation qu'il compte mettre en place (cf. Ordonnance, article 43, § 3).

sanitaires, un examen de la possibilité de récupération des eaux pluviales, la modification des installations de chauffage, le remplacement des installations électriques et une isolation acoustique poussée.

La conception mobile du plateau de scène et des gradins procurera une multitude de possibilités d'occupation.

Une occupation de la cour de l'école A. Swartenbroeks pourra être envisagée dans le cadre de certaines activités.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

La salle est déjà utilisée (spectacles des écoles, chorales, théâtre, projections de film ...) et continuera à l'être jusqu'aux travaux, mais les lieux ne sont pas encore appropriés pour des occupations communautaires/associatives.

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Ses indicateurs sont donnés à titre d'exemples et sont une liste non exhaustive

Indicateurs de résultats :

- Surface globale rénovée : 1.192 m² ;
- Aménagement d'une grande salle polyvalente de 415 m² afin d'accueillir 250 à 300 personnes pour tous types de manifestations culturelles et familiales ;
- Aménagement d'une petite salle polyvalente de 62 m² pour une cinquantaine de personnes ;
- Aménagement de petites salles pour le monde associatif de 37 et 25 m² ;
- Standard basse énergie

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ? *recherche de bien, acquisition, expropriation, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, dépollution du sol, etc* (expliquez et indiquez le timing prévu dans le planning des actions à réaliser) : **NON** (Propriété communale)

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :
2021-2026

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Programmation, visite de salles	1	14/06/2021	14/07/2021	
Marché mission d'études	4	14/07/2021	11/11/2021	PdV Axe 2
Désignation bureau d'études	3	11/11/2021	9/02/2022	PdV Axe 2
Avant-Projet	2	9/02/2022	10/04/2022	PdV Axe 2
Permis (collège, SPRB)	9	10/04/2022	5/01/2023	PdV Axe 2
Projet définitif et dossier adjudication (conseil)	9	5/01/2023	2/10/2023	PdV Axe 2
Désignation entrepreneur (collège)	3	2/10/2023	31/12/2023	PdV Axe 2
Travaux	12	31/12/2023	25/12/2024	PdV Axe 2 Partiellement
Réception provisoire	1	25/12/2024	24/01/2025	PdV Axe 2
Engagement de l'activateur	1	25/12/2024	24/01/2025	PdV Axe 2 P1.2 Action
Inauguration	1	24/01/2025	23/02/2025	Commune
Activation des lieux	15	24/01/2025	19/04/2026	PdV Axe 2 P1.2 Action
Réception définitive	12	24/01/2025	19/01/2026	PdV Axe 2

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient
<i>BMA</i>	<i>suivi</i>	<i>Élaboration csc, comité d'avis, ...</i>
<i>Services communaux : Culture, Cohésion, Jeunesse/écoles, Prévention, ...</i>	<i>Programmation culturelle et activités sociales</i>	<i>Avant et après la réouverture</i>
<i>Secteur associatif</i>	<i>Programmation culturelle et activités sociales</i>	<i>Avant et après la réouverture</i>
<i>Service communal : Travaux publics</i>	<i>Gestion des salles et entretien</i>	<i>Après la réouverture</i>

D. MOYENS

19. Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	Subside pour les activités culturelles à Cadol
Personnel en ETP	½ ETP Gestion des salles, 1 ETP Culture

**20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville?
Ainsi que vos autres financements ?**

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

Ce tableau est repris dans la « dépense globale par projet » dans les tableaux financiers.

Nous entendons par :

- Personnel : rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...
- Fonctionnement : loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...
- Matériel & investissement ² : achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...
- Investissement brique : acquisition, bureau d'étude, marché de travaux,...

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel/Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement brique	0,00	27.544,23	48.202,40	189.693,89	6.886,06	6.886,06	279.212,62
Total (PDV)	0,00	27.544,23	48.202,40	189.693,89	6.886,06	6.886,06	279.212,62
Intervention communale	0,00	0,00	0,00	776.649,37	0,00	0,00	776.649,37
Autres subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total projet	0,00	27.544,23	48.202,40	966.343,26	6.886,06	6.886,06	1.055.861,99

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la politique de la ville programmation 2021-2025)

E. CONTINUATION DU PROJET

21. Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

Si non, indiquez comment sera géré le projet jusqu'à sa finalisation :

22. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

Comme actuellement, les lieux sont gérés et entretenus par le service des travaux publics (Patrimoine communal et Atelier communal).

F. Annexes

- 1. Esquisse situation projetée ;*
- 2. Situation des arrêts en transports en commun et des équipements Vélos ;*
- 3. Estimation financière (annexe confidentielle).*

² Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- OPERATION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 27.08.2020

Numéro et nom du projet : **1.2**

**Aménagement de la cour de l'école A. Swartenbroeks et ouverture au public.
Études et travaux.**

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance) :

Objectif prioritaire : Art. 23 §1 Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers :
réhabilitation des **espaces publics** et développement d'infrastructures de quartier en vue de
renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale :

1° Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces
publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture
et le sport comme sphères de la cohésion sociale.

Objectifs secondaires : Art. 23 §2 Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre
ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers (...)

1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociale et spatiale des
quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers
et le développement de projets collectifs citoyens ;

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre
ensemble.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par
Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE,
Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet du projet : Localisation de l'opération, affectation, nombre de m² prévu, ...)

La cour d'école maternelle et primaire Armand Swartenbroeks est située dans le bas du secteur statistique Sainte-Anne, au travers de l'îlot formé entre autres par les rues François Delcoigne et des Tisserands 24.

Actuellement, la cour sert exclusivement à l'école.

La cour est idéalement située en ce sens qu'un accès immédiat vers la salle CADOL (fiche projet 1.1) existe, et elle donne accès au Home Jourdan et aux bureaux du CPAS.

L'objectif de l'opération est double :

- Aménager un espace diversifié aux riverains, résidents du quartier et pensionnaires de la Maison de repos adjacente qui permettrait d'y trouver un espace vert et de repos, un espace sportif et d'y réaliser des activités sportives, culturelles ou ludiques.
- Fournir un espace diversifié aux écoliers en prévoyant des espaces différents dédiés aux activités sportive, ludique, de rencontre et d'écoute.

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

En dehors de ce qui définit tous les quartiers de la ZRU : une forte densité de sa population, un revenu médian faible et un taux de chômage important, le profil des habitants de la ZRU à Koekelberg est caractérisé par une population jeune et familiale.

Plus de 3 habitants sur 10 y sont mineurs d'âge dans le quartier 'Koekelberg'. Le quartier manque d'équipements collectifs susceptibles de répondre aux besoins de ce type de profil.

L'ambition est donc d'utiliser cet espace actuellement exclusivement usité par l'école et de l'ouvrir sur le quartier afin d'en faire profiter son environnement immédiat.

Les habitants du quartier ont à disposition, trois espaces récréatifs extérieurs partiellement verdurisés :

- Le parc Victoria, situé devant le centre sportif communal du même nom, est accessible par la rue de Ganshoren et la rue Léon Autrique. On y trouve une large pelouse peu ombragée, une petite aire de jeux pour enfants, des appareils de fitness et 2 terrains multisports pour les plus grands ;
- La plaine de jeux des Quatre Saisons située à l'angle de la rue Herkoliers et de la chaussée de Jette, est destinée aux enfants de moins de 12 ans ;
- Le square de Noville, situé au pied des immeubles, est un espace de repos. On y trouve aussi quelques appareils de fitness pour jeunes (Workout) et moins jeunes (exercices de jambes assis sur un banc).

En 2019, la ZRU à Koekelberg comptabilisait 3.429 enfants sur 11.432 habitants. Ces trois espaces ne suffisent pas à rencontrer les besoins de proximité. (L'autre espace majeur étant le parc Elisabeth mais est situé plus loin en terme géographique et n'est donc pas pertinent dans une réflexion d'aménagements urbains de proximité)

Etant donné la forte densité de population du quartier, la mutualisation des espaces est systématiquement recherchée dans les projets situés en ZRU afin d'en optimiser l'usage. La cour d'école n'étant utilisée que 5h par jour et en semaine, soit moins de 20% du temps, il y a lieu de penser cet espace autrement et de proposer un accès aux habitants du quartier en dehors des horaires d'ouverture de l'école.

La cour d'école A. Swartenbroeks possède deux accès : le premier via la rue François Delcoigne, le second via la rue des Tisserands.

La mise en place et l'étude de cette opération devront intégrer la question de la signalétique et de la sécurisation des lieux qui font déjà l'objet d'une réflexion particulière.

Une réflexion concernant les aménagements d'un espace ludique a déjà été menée par l'école. Celle-ci sera intégrée aux réflexions menées dans le cadre de l'aménagement de la cour. (voir esquisse).

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☐ OUI ☒ NON
 - i. Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
 - ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
☐ OUI ☒ NON
 - i. Si oui, où ? et quelles sont les différences ?
 - ii. Quel sera le lien entre votre projet et les autres projets du même types ?

- 5. Le projet est-il lié à une action ?** (Intervention artistique, ISP, ...) si oui, indiquez le numéro, le numéro ainsi que le porteur. Décrivez brièvement le lien entre les deux.
Oui, projet n°2.2 'Activation de la cour d'école Armand Swartenbroeks'. Afin de répondre à l'objectif de cohésion sociétale pour ce lieu, il s'agira de rencontrer le milieu associatif et social de la commune, ainsi que les écoles, afin d'établir une programmation d'activités associatives à destination des habitants et des usagers du quartier historique.

De même, afin de faire vivre et connaître cet espace clos qui, à l'exception des pensionnaires du Home, ne souffre pas de voisinage, il y a lieu, en partenariat avec le service culture, le centre culturel Archipel 19, ..., de mettre en place une programmation culturelle, et ce, d'autant que ce projet s'intègre parfaitement au projet 1.1. de transformation de l'Espace CADOL.

- 6. Public visé :** Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, écoles, clubs sportifs, comités d'habitants, ...) et le nombre d'utilisateurs escomptés.

Le public visé est mixte et représentatif des habitants du quartier.

Etant donné son statut de cour d'école maternelle et primaire, l'équipement installé sera à destination des jeunes enfants du quartier. Les bancs et la zone de repos permettront d'accueillir un public familial mais aussi les seniors (du home voisin entre-autres).

Enfin, l'idée est également d'amener un public autre que celui du quartier dès lors que des activités culturelles y sont menées.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

L'Ecole et ses enfants doivent être étroitement associés au projet et constitueront nos meilleurs ambassadeurs.

En effet, le public scolaire est essentiellement un public local et il conviendra de travailler avec ce public et les parents d'école pour faire connaître et promouvoir le projet.

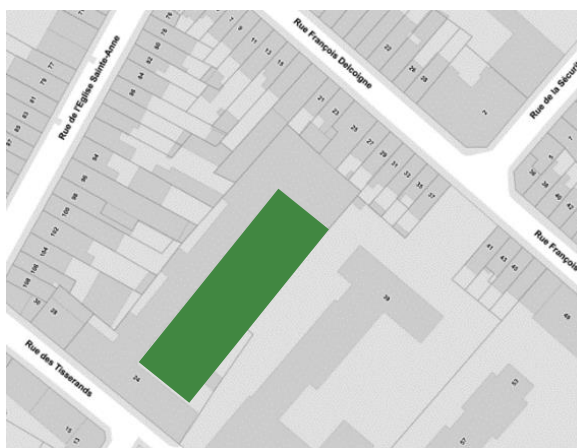
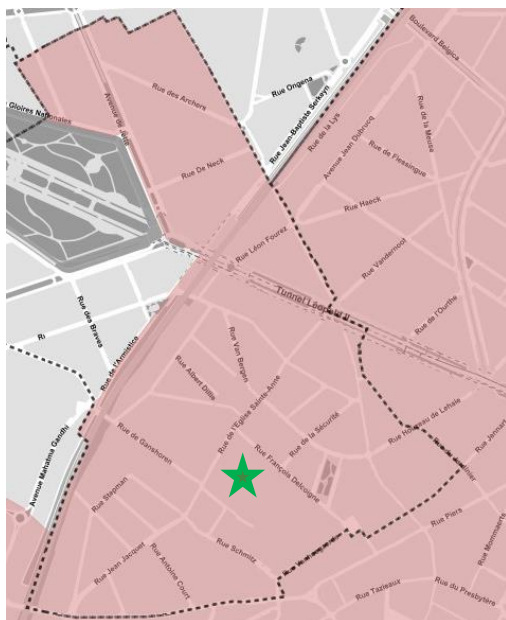
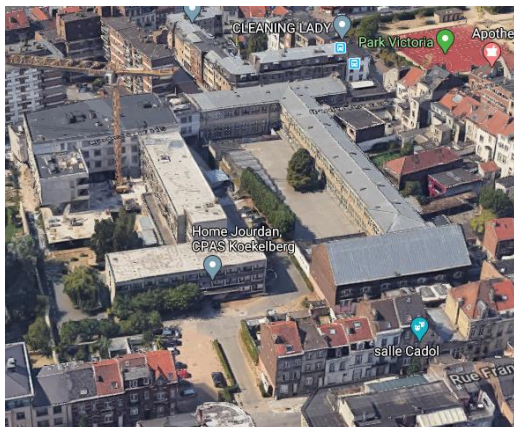
Par ailleurs, la commune entend mobiliser des moyens de communication classiques (Journal communal, réseaux sociaux, ...)

Ensuite, il sera nécessaire plus largement d'organiser des séances de consultation des riverains afin qu'ils aient à se prononcer sur le projet lui-même et sa confection.

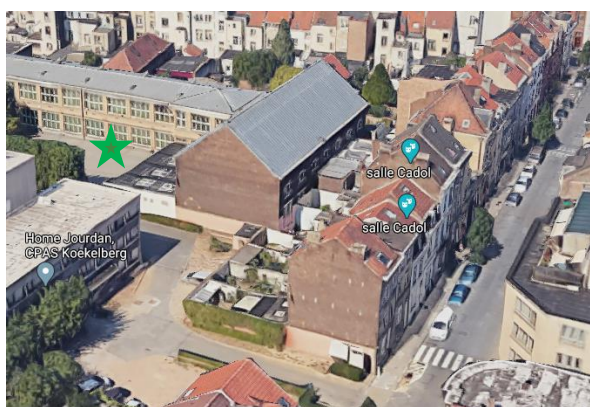
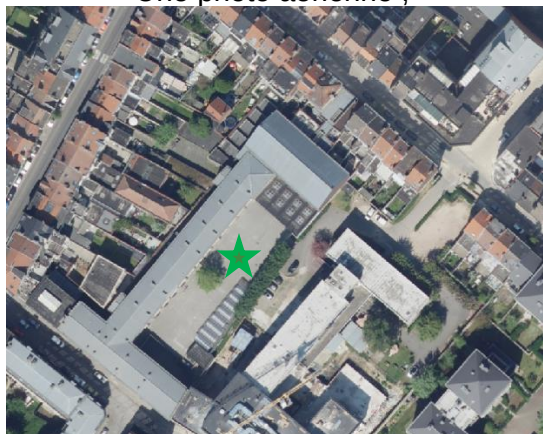
Enfin, les différentes activités qui y seront organisées permettront de promouvoir les lieux.

7. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot ;



- Une photo aérienne ;



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale ;
Rue des Tisserands 24 à 1081 Koekelberg
2ème Division, Section B, parcelle n°139r

- Photos récentes ;



Cour d'école



Accès rue Fr. Delcoigne



rue des Tisserands

- La situation de droit (PRAS, PAD, PPAS, permis de lotir...)
 - Affectation au PRAS : Zone d'équipement et d'intérêt collectif.
 - Permis d'urbanisme datant du 08.04.1949 : École.
 - État du sol : Catégorie 0 : Parcelle potentiellement polluée.
- L'état actuel du projet (bon état, vétuste, à l'abandon, ...) : État vétuste ;
- Gabarit : R. Surface : 1.390 m² ;
- Mise à disposition du public ;
- Introduction d'un permis ; ☒ NON

- Le programme proposé :
 - Etude de sol ;
 - Modification du revêtement ;
 - Sécurisation et signalétique ;
 - Réaménagement de la cour en plusieurs zones comprenant une zone pour les maternelles, une zone pour les primaires, comprenant chacune une zone d'activités ludiques et une zone de tranquillité, une zone multisports, des bacs de plantations et de culture, du mobilier urbain et pour enfants, des jeux, de plantations, jets d'eau, fontaines d'eau potable ...
 - Réaménagement des accès à la cour :
 - i. Accès depuis la rue des Tisserands :
 - 1. Bannière ;
 - 2. Mise en œuvre d'un « fil rouge » depuis la porte d'accès jusqu'à la cour ;
 - 3. Aménagement de la cour basse y compris plantation.
 - ii. Accès depuis la rue François Delcoigne (CPAS) :
 - 1. Bannière ;
 - 2. Mise en place d'un « fil rouge » depuis la grille du CPAS jusqu'à la cour ;
 - 3. Réalisation soit de fresques murales, soit de murs végétaux au niveau des mitoyens ;
 - 4. Mise en place de mobiliers urbains, bancs ou chaises, arceaux pour vélos, ...
 - iii. Accès depuis la salle Cadol : les occupants de la salle pourront utiliser la cour d'école dans le cadre de diner ou d'apéritifs pré- ou post activités.
 - Une attention particulière sera accordée aux aspects suivants :
 - i. La sécurité. Le contrôle social sera opéré principalement par les utilisateurs de lieux, en deuxième temps par les gardiens de la paix qui patrouillent régulièrement dans le quartier et si ces 2 premiers s'avèrent insuffisants, par une caméra de surveillance. Le contrôle social est également assuré par la présence des bureaux du CPAS et la vue directe d'une partie du Home Jourdan sur le site. Les gardiens de la paix assureront l'ouverture et la fermeture des lieux.
 - ii. La propreté. La propreté devra être le résultat du contrôle social. Toutefois le personnel de la propreté publique assurera un passage chaque matin afin d'assurer la propreté de la cour.
 - iii. L'accessibilité. Afin de garantir une accessibilité universelle, l'accès par la rue François Delcoigne sera privilégié. Une étude d'accès PMR à la salle Cadol (surtout via l'entrée du CPAS et la cour d'école) sera également incluse dans son étude de rénovation.
 - iv. Les nuisances sonores. L'impact des nuisances sonores sera atténué par d'une part la végétalisation de la cour et d'autre part la déminéralisation de celle-ci. Ces opérations visent également à augmenter les surfaces d'absorption acoustique.

Illustrations d'idées



Fil rouge

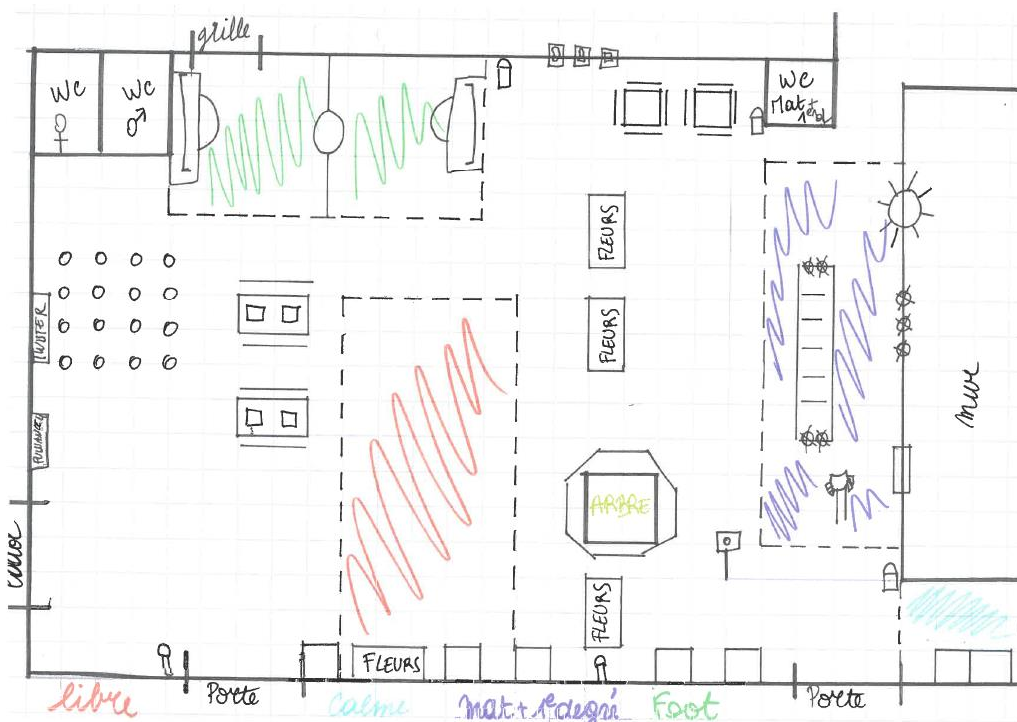


Bacs à plantation

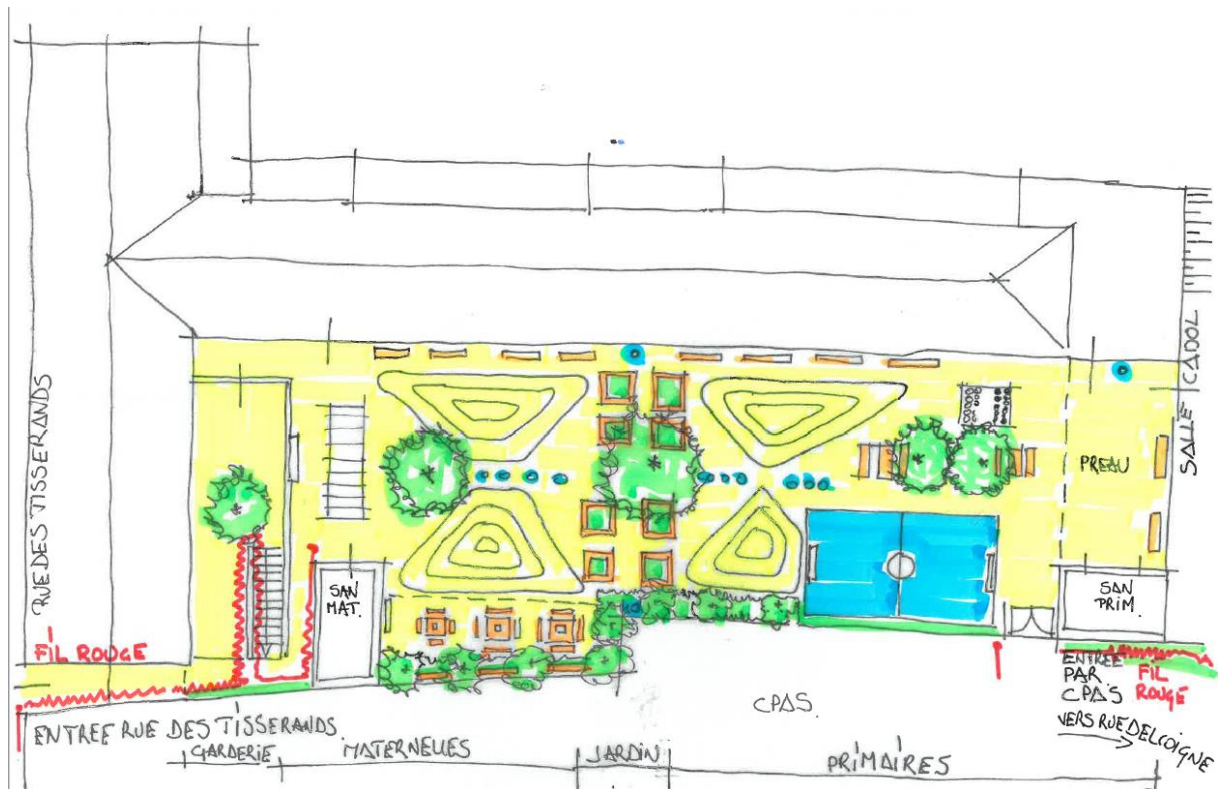


Cour verdurisée

- Esquisses : voir en annexe les versions A4 des esquisses



Esquisse de l'équipe éducative de l'école



Esquisse de la cour en situation projetée



Esquisse de l'entrée côté rue François Delcoigne

- Le type de propriétaire (public, privé, AIS) ; Public : commune de Koekelberg

8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ?

Le site est situé au cœur du quartier 'Koekelberg historique' et est donc facilement accessible à pied et à vélo pour le public cible.

Par ailleurs, pour ceux qui viendraient de loin et qui souhaiteraient y accéder dans le cadre d'une activité culturelle ou sportive, le site se trouve à moins de 5 minutes à pieds de trois stations de métro (Etangs-Noirs, Osseghem, Simonis) et proche de 2 ICR, range-vélos en voirie et de 3 stations Villo.

Deux chemins d'accès mènent à la cour d'école ;

1. Depuis la rue des Tisserands : Une porte secondaire de l'école mène directement à la cour basse. La cour haute est accessible depuis celle-ci par un escalier.
2. Depuis la rue François Delcoigne (CPAS) : il s'agit de l'entrée principale des services administratifs et du home du CPAS. Le projet d'aménagement du CPAS tend à maximiser le nombre d'emplacements de parking

Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?

L'étude d'aménagement de la cour prévoira l'installation de range-vélos hors voirie, dans la cour-même si possible.

En ce qui concerne les accès à la cour

1. Depuis la rue des Tisserands : Mise en œuvre d'une signalétique sur bannières. Insertion d'un « fil rouge » matérialisé qui accompagne le visiteur de l'entrée du site à la cour supérieure
2. Depuis la rue François Delcoigne (CPAS) : Mise en œuvre de bannières, de fresques ou de murs végétaux sur les 2 pignons des immeubles mitoyens, aménagement ponctuel de chaises, bancs et tables dans un aménagement existant très dense dû à la maximisation des places de parking pour les visiteurs du CPAS. Un effort important sur le visuel sera entrepris afin de comprendre que ce n'est pas qu'un accès de parking. Le piéton devra s'y sentir en sécurité et le bienvenu sur son cheminement.

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ¹

Oui. Nous avons déjà associé le pouvoir organisateur et le corps professoral à une première rencontre. Ils seront également associés, de même que les habitants du quartier, au développement du projet afin qu'ils s'approprient celui-ci dès la conception.

Si oui, de quel type ? (ce projet de participation, s'il est inscrit au programme politique de la ville devra faire l'objet d'une fiche projet Action)

Organisation de réunions d'information et de participation autour de l'élaboration du projet.
Organisation d'activités régulières pour et par les habitants avec un encadrement communal.

10. Impacts attendus (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre de la ZRU grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Est attendu ; l'aménagement durable (solide, approprié, accessible, végétalisé ...) de la cour et de ses abords, adapté à la fois aux enfants de l'école et aux habitants du quartier historique (jeunes et moins jeunes, familles, seniors) présents en dehors des horaires scolaires.

¹ Dans le cas où l'estimation globale d'une opération dépasserait la moitié du seuil européen en marché public de travaux, le bénéficiaire doit organiser une participation citoyenne et informer préalablement le Gouvernement du type de participation qu'il compte mettre en place (cf. Ordonnance, article 43, § 3).

11. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

Les nouveaux aménagements devront à la fois répondre aux attentes des élèves de l'école, mais aussi à celles des habitants du quartier. Il s'agira d'identifier leurs besoins en amont du projet.

L'accessibilité PMR doit être garantie.

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ? (consulter le Référentiel Quartiers Durables : www.besustainable.brussels – charte, [quicksan](#)...)

Dans le cadre de l'espace public, développez vos objectifs ? *Amélioration de la biodiversité, du coefficient biotop/surface, de la mobilité douce, démarche Good Food, lutte contre les îlots de chaleur, acoustique, ...*

Le nouvel aménagement devra être ludique mais aussi durable (solide, choix des matériaux, adapté au public) et plus verdurisé (déméralisation). La présence de fontaines pour rafraîchir l'atmosphère durant les périodes de canicule pourra être envisagée, voire d'un accès à de l'eau potable publique.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

La cour pourrait être accessible ponctuellement en dehors des horaires scolaires, en vue de la préparation de son appropriation par le public du quartier tout d'abord lors des journées d'information et de participation, ensuite plus largement dans la mesure où l'intérêt des habitants se développe.

Le chantier aura de préférence lieu durant les vacances scolaires.

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Ses indicateurs sont donnés à titre d'exemples et sont une liste non exhaustive

Indicateurs de résultats :

- Surface réaménagée : minimum 1.425 m²
- Nombre d'arbres plantés : min 10 (Actuellement : 1 gros tilleul à maintenir et un alignement de peupliers en mitoyen dont le maintien est à étudier)
- Nombre et type de mobilier urbain installé (à confirmer lors du projet définitif) : 20 bancs, 3 tables/4 bancs pour les petits, 8 bacs à plantes 2x2m, 2 goals de football, une dizaine de jeux muraux, zone de jeux dessinées au sol (terrain de jeux, damier, marelle), 10 jets d'eau, 3 fontaines murales d'eau potable ...
- Surface désimperméabilisée : minimum 50 m²

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ? *recherche de bien, acquisition, expropriation, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, dépollution du sol, etc* (expliquez et indiquez le timing prévu dans le planning des actions à réaliser) :

OUI :

- Etude de sol.
- Engagement du personnel (activateur du lieu – voir fiche Action P 2.2) ;
- Mise au point de l'avant-projet avec leurs différents acteurs.

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :

2021-2026

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Engagement de l'activateur	1	14/06/2021	14/07/2021	PdV Axe 2 P2.2 Action
Marché mission d'études	3	14/07/2021	12/10/2021	PdV Axe 2
Désignation bureau d'études	3	12/10/2021	10/01/2022	PdV Axe 2
Avant-Projet	2	10/01/2022	11/03/2022	PdV Axe 2
Permis (collège, SPRB)	0	11/03/2022	11/03/2022	
Projet définitif et dossier adjudication (conseil)	4	11/03/2022	9/07/2022	PdV Axe 2
Désignation entrepreneur (collège)	3	9/07/2022	7/10/2022	PdV Axe 2
Travaux	2	7/10/2022	6/12/2022	PdV Axe 2
Réception provisoire	1	6/12/2022	5/01/2023	PdV Axe 2
Inauguration	1	5/01/2023	4/02/2023	Commune
Activation de la cour	60	14/07/2021	18/06/2026	PdV Axe 2 P2.2 Action
Réception définitive	12	5/01/2023	31/12/2023	PdV Axe 2

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient
Services communaux : Cohésion, Jeunesse, Écoles ...	Expertise aménagement, et appropriation des lieux par le public	Tout du long et après
Réseau associatif	Participation et appropriation des lieux par le public	Tout du long et après

D. MOYENS

19. Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	
Personnel en ETP	

20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville? Ainsi que vos autres financements ?

○ Remplissez le tableau récapitulatif suivant

Ce tableau est repris dans la « dépense globale par projet » dans les tableaux financiers.

Nous entendons par :

- Personnel : rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...
- Fonctionnement : loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...
- Matériel & investissement ² : achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...
- Investissement brique : acquisition, bureau d'étude, marché de travaux,...

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel/Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement brique	0,00	371.671,93	1.913,80	0,00	0,00	0,00	373.585,73
Total (PDV)	0,00	371.671,93	1.913,80	0,00	0,00	0,00	373.585,73
Intervention communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total projet	0,00	371.671,93	1.913,80	0,00	0,00	0,00	373.585,73

○ Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la politique de la ville programmation 2021-2025)

Voir en annexe

E. CONTINUATION DU PROJET

21. Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville :

☒ OUI ☐ NON

Si non, indiquez comment sera géré le projet jusqu'à sa finalisation :

22. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

Les lieux seront gérés :

- En ce qui concerne l'accès et la sécurisation par le service prévention et/ou le service des fêtes.
- L'entretien quotidien sera assuré par le service de la propreté publique.
- L'entretien des installations sera assuré par l'atelier communal.

F. Annexes

1. Esquisses de la situation projetée
2. Estimation financière (annexe confidentielle)

² Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- OPERATION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 27.08.2020

Numéro et nom du projet : **1.3**

Mise en commun et aménagement des jardins.

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance) :

Objectif prioritaire : Art. 23 §1 Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des **espaces publics** et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale :

- 1° Améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers : réhabilitation des espaces publics et développement d'infrastructures de quartier en vue de renforcer la culture et le sport comme sphères de la cohésion sociale.

Objectifs secondaires : Art. 23 §2 Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers (...)

- 1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens ;
- 3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE, Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Description brève du projet du projet : Localisation de l'opération, affectation, nombre de m² prévu, ...)

Les jardins sont, aujourd'hui, les jardins intérieurs des propriétés communales et sont situés dans le bas du secteur statistique Sainte-Anne, au milieu de l'îlot formé par les rues de l'Eglise Sainte-Anne, Schmitz et des Tisserands.

Actuellement, le jardin de l'immeuble de logements communaux, rue des Tisserands 3 n'est pas utilisé par les occupants.

L'objectif est de mettre en commun l'ensemble des jardins et de rendre accessibles les espaces en intérieur d'îlot afin de permettre la tenue de diverses activités de rencontre et de détente aux habitants des immeubles (à ce jour, les locataires des logements communaux), aux jeunes koekelbergeois fréquentant l'espace prévention (rue de l'Eglise Sainte-Anne 118), voire éventuellement, et à terme et après évaluation, aux autres habitants du quartier.

L'objectif est donc de construire l'occupation de cet espace, en premier lieu, avec les locataires (plus de 40 ménages), ensuite avec les jeunes fréquentant le service communal de prévention et, après avoir stabilisé le modèle, aux autres habitants du quartier.

L'aménagement sera imaginé par les futurs usagers et pourrait prévoir des espaces diversifiés tels que :

- Des espaces privatifs pour les logements donnant sur l'intérieur d'îlot,
- Une zone de rencontre propre à l'espace de prévention,
- Une zone de rencontre ouverte à tous,
- Un jardin collectif ouvert à tous,
- Une zone de pétanque,
- Des bancs et du mobilier urbain en suffisance

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

En dehors de ce qui définit tous les quartiers de la ZRU : une forte densité de sa population, un revenu médian faible et un taux de chômage important, le profil des habitants de la ZRU à Koekelberg est caractérisé par une population jeune et familiale. Plus de 3 habitants sur 10 y sont mineurs d'âge dans le quartier 'Koekelberg'. Le quartier manque d'équipements pour répondre aux besoins liés à ce type de profil.

Etant donné la forte densité du quartier, la mutualisation des espaces est systématiquement recherchée dans les projets situés en ZRU afin d'en optimiser l'usage.

Actuellement le jardin est uniquement accessible aux habitants de l'immeuble de logements communaux rue des Tisserands 3, mais n'est pas utilisé. L'enjeu sera de rendre accessible ce jardin aux logements communaux alentours ainsi qu'au service de prévention rue de l'Eglise Sainte-Anne 118, tout en garantissant l'intimité des jardinets des rez-de-chaussée.

Le réaménagement de la rue des Tisserands, financé par Beliris dans le cadre du contrat de quartier durable 'Koekelberg historique' est programmé pour 2021. La rue recevra le statut de zone résidentielle et la voirie et les trottoirs seront de plain-pied. Un tel aménagement permettra d'apaiser le quartier. Du mobilier urbain tels que des bancs, des bacs de plantation, des parkings vélos, des potelets, une délimitation d'une zone de Kiss&Ride ... seront mis en place.

Ce jardin partagé par les habitants devra venir compléter ce dispositif d'aménagement du quartier au profit de ces habitants et offrir un espace vert complémentaire.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☐ OUI ☒ NON
i. Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?

- ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
- Un projet similaire existe déjà dans la ZRU de votre commune ? :
 - ☐ OUI ☒ NON
 - i. Si oui, où ? et quelles sont les différences ?
 - ii. Quel sera le lien entre votre projet et les autres projets du même types ?

5. Le projet est-il lié à une action ? (Intervention artistique, ISP, ...) si oui, indiquez le numéro, le numéro ainsi que le porteur. Décrivez brièvement le lien entre les deux.
OUI, projet 2.1 'Activation du jardin, rue des Tisserands 3 / Eglise Sainte-Anne 118'.

Afin de répondre à l'objectif de cohésion sociétale pour ce lieu, ce projet a besoin d'un connecteur de quartier/activateur afin de mettre en relation les habitants de l'îlot, le service de prévention, les associations ... afin d'y aménager un lieu qui leur correspond.

Une personne sera donc chargée d'accompagner la mise en place de cet espace pour ses habitants et utilisateurs.

6. Public visé : Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, écoles, clubs sportifs, comités d'habitants, ...) et le nombre d'utilisateurs escomptés.

Dans un premier temps, le public est celui constitué des habitants des immeubles d'alentour ainsi que des jeunes du service de prévention.

Dans un second temps, après évaluation de l'occupation, le jardin pourrait s'ouvrir aux associations du quartier, voir aux habitants, en fonction de la gestion des lieux mise en place par les usagers initiaux.

Le profil des habitants des immeubles alentour (rue des Tisserands 1, 3, 13, 15, 17, rue Schmitz 69, 71 et rue de l'Eglise Sainte-Anne 112 et 114) est le suivant :

- 46 ménages dont 29 avec enfants de moins de 19 ans ;
- 147 habitants dont :
 - 60 enfants de moins de 19 ans ;
 - 70 adultes de 20 à 60 ans ;
 - 10 adultes de plus de 60 ans.

Le service de prévention accueille de 12 à 15 personnes pour les activités jeunesse et jusqu'à 40-50 personnes pour les activités collectives (en fonction de l'implication des habitants).

▪ Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

Le public initial est parfaitement identifiable (locataires des logements communaux, service de prévention), ce qui facilite la communication.

Les habitants de l'îlot seront conviés à une assemblée générale des locataires en vue de leur expliquer la démarche mise en place et de déjà dégager des pistes quant à l'aménagement de l'intérieur d'îlot.

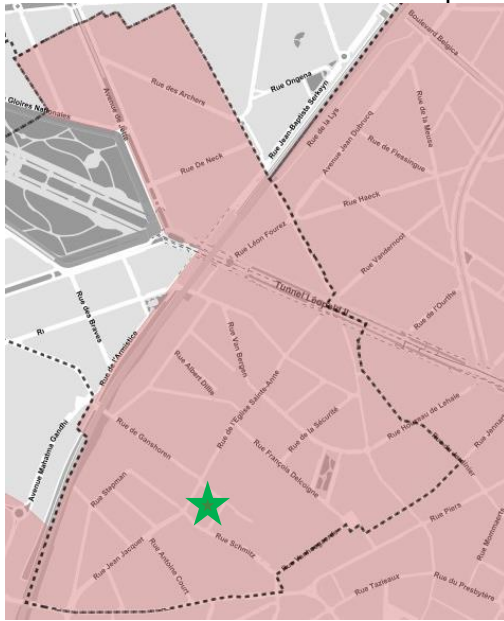
Avec l'aide de l'activateur, d'autres réunions seront prévues avec les différents acteurs en fonction de l'avancement du projet.

Ultérieurement, les jeunes du service de prévention seront également conviés à une réunion pour exposer leurs idées et envies.

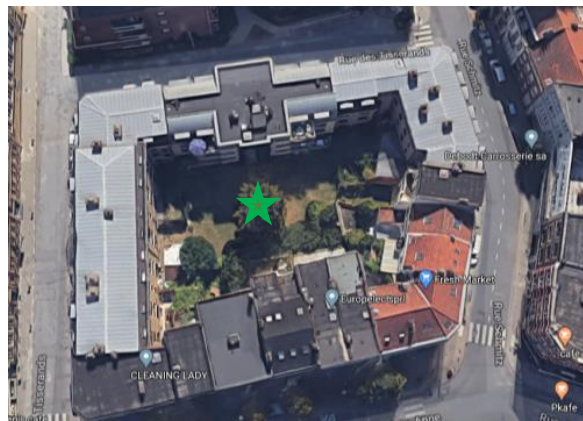
Par ailleurs, afin que le projet soit une réussite, des moments de rencontres officiels (réunion) et conviviaux (activités) seront menés pour mixer ces deux publics et faire en sorte qu'ils se connaissent.

7. Information technique sur le projet :

- La situation à l'échelle du quartier et la localisation dans l'îlot ;



- Une photo aérienne ;



- L'adresse exacte et son numéro parcelle cadastrale ;

Rue des Tisserands 3 à 1081 Koekelberg
2ème Division, Section B, parcelle n°141w4 et t4



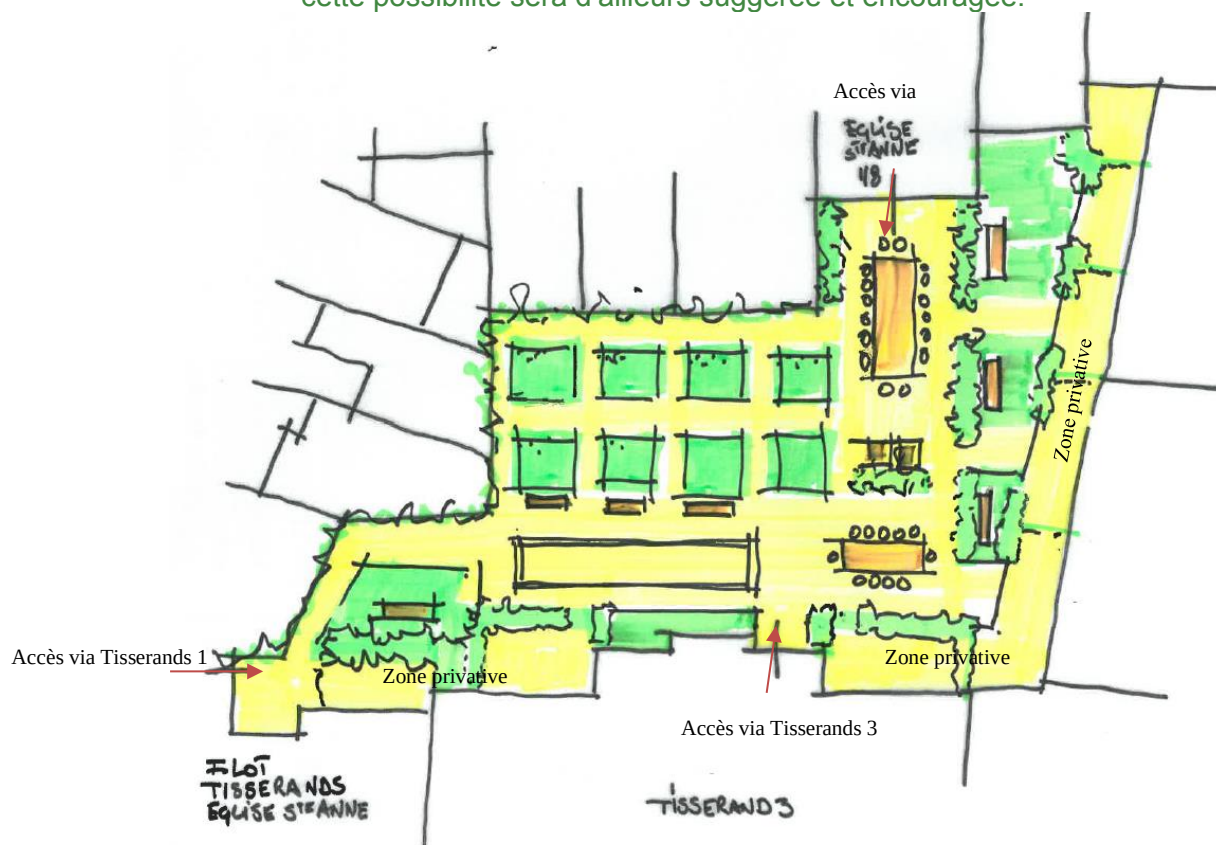
- Photo récente ;



Vue du jardin depuis l'immeuble sis rue des Tisserands 13

- La situation de droit (PRAS, PAD, PPAS, permis de lotir...)
 - Affectation au PRAS : Zone d'habitation.
 - PPAS Schmitz.
- L'état actuel du projet (bon état, vétuste, à l'abandon, ...) : État brute ;
- Gabarit : R. Surface : 675 m² dont 483 m² en commun et 192 m² de surface privative ;
- Rénovation légère ;
- Introduction d'un permis ; ☒ NON
- Le programme proposé : En fonction du souhait des futurs usagers :
 - Des espaces privés pour les logements donnant sur l'intérieur d'ilot,
 - Une zone de rencontre propre à l'espace de prévention,
 - Une zone de rencontre ouverte à tous,
 - Un jardin collectif ouvert à tous,
 - Une zone de pétanque,
 - Des bancs et du mobilier urbain en suffisance

- Une attention particulière sera portée à l'aménagement des limites entre les parties privatives et communes afin de garantir la sécurité des locataires et de minimiser les nuisances sonores pour les appartements des rez-de-chaussée. Il s'agira aussi d'instituer un règlement d'ordre intérieur limitant les nuisances occasionnées par ce nouvel usage (nombre limité de personne, heures de fermeture, ...).
- Esquisse : L'esquisse sera adaptée selon les souhaits des usagers par le service des travaux publics, qui s'occupera également de désigner si nécessaire un entrepreneur et de coordonner les travaux d'aménagement. Les petits aménagements pourront être réalisés par les usagers eux-mêmes, cette possibilité sera d'ailleurs suggérée et encouragée.



- Le type de propriétaire (public, privé, AIS) ; Public : commune de Koekelberg

8. Le site du projet est-il facilement accessible ? si oui par quels moyens ?

Pour l'ensemble des locataires, le jardin est accessible par l'entrée du n°13 rue des Tisserands. Les locataires du n°1 rue des Tisserands ont également un accès direct depuis les communs de leur immeuble. Le jardin sera accessible depuis les jardins privatifs situés au rez-de-chaussée des immeubles sis aux n° 1,3,13,15 et 17 rue des Tisserands et par le jardin du n°114 rue de l'Eglise Sainte-Anne.

Qu'allez-vous entreprendre pour améliorer l'accessibilité du site ?

Les usagers du site seront, dans un premier temps, exclusivement les locataires qui y résident déjà et les jeunes qui fréquentent le 118 rue de l'Eglise Sainte-Anne.

Le moyen de locomotion des futurs usagers est exclusivement à pieds pour les habitants et principalement à pieds et à vélo pour les jeunes.

Le nouvel aménagement de la rue des Tisserands prévu en 2021 améliorera le cheminement piéton et l'itinéraire ainsi que l'équipement cyclistes (arceaux vélos, espace apaisé).

9. Allez-vous réaliser de la participation citoyenne ? ¹

OUI

Si oui, de quel type ? (ce projet de participation, s'il est inscrit au programme politique de la ville devra faire l'objet d'une fiche projet Action)

Activation des jardins (Projet 2.1)

10. Impacts attendus (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre de la ZRU grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Sont attendus ; l'appropriation en bon père de famille du nouvel espace par les usagers ; des liens positifs entre les résidents des immeubles eux-mêmes et avec les jeunes du service de prévention.

11. Dans la conception de votre projet, quelle démarche allez-vous mettre en œuvre pour que le projet soit inclusif ?

Le projet d'aménagement, voir éventuellement l'aménagement en lui-même, seront réalisés par le collectif. Il s'agira en amont de rassembler les attentes de chacun. Pour ce faire, une participation citoyenne sera mise en place : réunion des locataires au jardin-même et d'autres réunions pour associer ceux-ci, par la suite, au développement du projet.

L'accès aux PMR est déjà possible depuis le 3 rue des Tisserands et devra être garanti dans tous les aménagements intérieurs.

12. Comment inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition climatique et de ville durable ? (consulter le Référentiel Quartiers Durables : www.besustainable.brussels – charte, [quickscan](#)...)

Dans le cadre de l'espace public, développez vos objectifs ? *Amélioration de la biodiversité, du coefficient biotope/surface, de la mobilité douce, démarche Good Food, lutte contre les îlots de chaleur, acoustique, ...*

L'espace de verdure existe déjà mais n'est pas utilisé. L'objectif sera de mutualiser cet endroit à l'aide de leviers en matière de cohésion sociétale tels que jardin collectif, piste de pétanque, tables, bancs et chaises permettant l'organisation de fêtes collectives, d'activités ludiques ou culturelles.

13. Prévoyez-vous une occupation temporaire ou transitoire ?

Dans la mesure où ce souhait émanerait des habitants lors de la première réunion des locataires, une occupation temporaire pourrait être prévue et même une coréalisation envisagée.

¹ Dans le cas où l'estimation globale d'une opération dépasserait la moitié du seuil européen en marché public de travaux, le bénéficiaire doit organiser une participation citoyenne et informer préalablement le Gouvernement du type de participation qu'il compte mettre en place (cf. Ordonnance, article 43, § 3).

14. Méthode d'évaluation envisagée :

Ses indicateurs sont donnés à titre d'exemples et sont une liste non exhaustive

Indicateurs de résultats :

- Superficie réalisée : 483 m²
- Nombre d'arbres plantés : 1 arbre en plus de celui existant et à maintenir ;
- Nombre et type de mobilier urbain installé : min 30 m² piste de pétanque, 2 tables (12 et 16 pers), 50 m² de bacs potagers, 2m² pour le compost, 2 m² d'abris de jardin pour ranger le matériel – à adapter en fonction du souhait des futurs usagers.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

15. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ? *recherche de bien, acquisition, expropriation, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, dépollution du sol, etc* (expliquez et indiquez le timing prévu dans le planning des actions à réaliser) :

- Engagement du personnel (projet 2.1 Activation des jardins)
- Association du public à la conception (aménagement, activités, cogestion)

16. Date de début, de fin et durée totale du projet :

2021-2025

17. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Planning prévisionnel	Durée (mois)	Début	Fin	Financé par
Engagement de l'activateur	1	14/06/2021	14/07/2021	PdV Axe 2, P2.3 Action
Participation citoyenne	4	14/07/2021	11/11/2021	PdV Axe 2, P2.3 Action
Avant-Projet	2	11/11/2021	10/01/2022	Commune
Projet définitif et dossier adjudication (collège)	2	10/01/2022	11/03/2022	Commune
Désignation entrepreneur (collège)	2	11/03/2022	10/05/2022	Commune
Travaux	1	10/05/2022	9/06/2022	PdV Axe 2
Réception provisoire	1	9/06/2022	9/07/2022	Commune
Inauguration	1	9/07/2022	8/08/2022	Commune
Activation du jardin	60	14/07/2021	18/06/2026	PdV Axe 2, P2.3 Action
Réception définitive	12	9/07/2022	4/07/2023	Commune

18. Partenaires conseil du projet :

Nom	Rôle	A quelle étape du processus il intervient
<i>Services communaux : Cohésion, Prévention, Logements ...</i>	<i>Appropriation des lieux par le public concerné et aménagement</i>	<i>Tout du long et après</i>
<i>Ecoles, secteur associatif</i>	<i>Activités</i>	<i>Dans un second temps, après appropriation des lieux par les habitants de l'îlot et le service de prévention</i>

D. MOYENS

19. Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	-
Personnel en ETP	-

20. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la politique de la Ville ? Ainsi que vos autres financements ?

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

Nous entendons par :

- Personnel : rémunérations brutes, cotisations patronales, indemnités, frais d'assurances, ...
- Fonctionnement : loyer, téléphone, eau, gaz, électricité, petit matériel de bureau, photocopies,...
- Matériel & investissement ² : achat ordinateur, imprimante, mobilier, fax, matériaux,...
- Investissement brique : acquisition, bureau d'étude, marché de travaux,...

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel/Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement brique	0,00	71.843,75	0,00	0,00	0,00	0,00	71.843,75
Total (PDV)	0,00	71.843,75	0,00	0,00	0,00	0,00	71.843,75
Intervention communale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subsides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total projet	0,00	71.843,75	0,00	0,00	0,00	0,00	71.843,75

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la politique de la ville programmation 2021-2025)

² Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.

E. CONTINUATION DU PROJET

21. Le projet sera-t-il opérationnel à la fin de la programmation Politique de la ville :

☒ OUI ☐ NON

Si non, indiquez comment sera géré le projet jusqu'à sa finalisation :

22. Indiquez par qui et comment les lieux seront gérés et entretenus :

Durant la phase transitoire, les lieux continueront à être entretenus par le service communal Plantation. En phase opérationnelle, les rôles des acteurs quant à la gestion et l'entretien devront être déterminés. Si cet entretien ne devait pas être assuré par les usagers, la commune pourrait choisir d'adapter certaine plantation ou mobilier afin d'en faciliter leur entretien.

F. Annexes

1. Estimation financière (annexe confidentielle)

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- ACTION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 27.08.2020

Numéro et nom du projet : **2.1**

Activation de l'espace culturel CADOL.

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance) :

Objectifs prioritaires : Art. 23 §2 Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers (...)

1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens ;

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE, Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

Agréations par une autorité publique : autorisation ISP ?

Connaissance du périmètre (*expliquez*) :

Expériences utiles :

Connaissance du fonctionnement de la Commune ?

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	Services communaux : Cohésion, Culture	Expertise en vue de l'aménagement	L'activateur ¼ ETP Niv. B	
O	Services communaux Ecoles, secteur culturel et associatif	Activités		

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Le projet 1.1 du programme PdV 2021-2025 prévoit la rénovation de l'espace culturel Cadol.

Une rénovation en profondeur permettrait :

- un réagencement des espaces (à l'avant du bâtiment) ;
- une polyvalence de la grande salle (à l'arrière) afin notamment d'élargir le panel culturel ;
- la création d'espaces indépendants et de dimensions différentes pour des activités communautaires ou des événements culturels de tailles différentes (Ex : Rampe de lancement de comédiens locaux, réunion de quartier, ...).

Le constat suivant a été mis en avant lors du diagnostic : le quartier manque de cohésion sociétale, il n'y a d'ailleurs aucun comité de quartier dans les 3 secteurs statistiques du bas de la ZRU (Jacquet, Vanhuffel, Sainte-Anne).

La nouvelle programmation culturelle mais aussi d'activités citoyennes dans ces lieux après le chantier de rénovation devra être coordonnée, et ce grâce à un activateur. Cette personne aura un rôle de connecteur au sein de la population de la ZRU.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☒ OUI ☒ NON

- Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?

Le projet vise à renforcer l'opération 1.1 Rénovation de l'espace culturel Cadol (Voir fiche projet 1.1)

La salle des fêtes est déjà occupée : en 2019, 66 occupations ponctuelles :

- 14 festivités (fêtes d'école, remises de prix, fête du personnel, fête des locataires, anniversaires privés, ...) ;
- 15 spectacles (théâtre, danse, chant) ;
- 19 projections/conférences/expo/formations ;
- 18 garderies/stages.

- Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?

- Un projet similaire existe déjà ? : ☐ OUI ☒ NON

- Si oui, pouvez-vous décrire le projet ? : (où et quand ?)

ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?

iii. En quoi votre projet diffère ? Qu'est-ce que votre projet apporte en plus ?

5. Public visé : Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, ...) et le nombre de participants escomptés.

Les habitants du quartier, avec une attention particulière vers ceux qui ne fréquentent habituellement pas cet espace : les jeunes et les familles.

L'ambition eu égard à l'indice socio-économique de la zone est également de promouvoir, à travers cet espace, une démocratisation de l'accès à la culture à travers un outil communal.

Les demandes de réservation seront traitées prioritairement par blocs du plus au moins institués :

- Les services communaux (culturel, jeunesse, cohésion, prévention, seniors, emploi, bibliothèques ...)
- Les écoles (festivités, remise de prix, études, ...)
- Le CPAS (réunions, fête de Noël, ...)
- Les citoyens (réunions des associations ou des copropriétaires/comités de quartier, festivités privées, ...)

Annexe : Liste exemplative des associations avec lesquelles une collaboration peut être envisagée

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?
(Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre, décrivez comment vous pensez atteindre le public de filles-femmes par exemple)

Il s'agira pour l'activateur de rencontrer les partenaires et d'identifier avec eux les besoins, envies, ...

Les services de la prévention, de la cohésion sociale, de la culture et l'école communal Swartenbroek ont déjà été contacté et invité à proposer des activités dans ces lieux.

<i>Nom Thématique</i>	<i>Exemples d'occupations</i>
Service de prévention	Grande salle : Stages : théâtre..., Evènement type « une étoile un destin », Fête dans le cadre des activités du service (fête de Noël, fête de fin d'année...)
Cohésion sociale	Petite salle : Réunion avec les réseaux associatifs tel que Koencoon
Culture	Grande et petite salles : Théâtre, Chant, expo, projections
Ecoles	Grande salle : fêtes scolaires, remise des prix ... Petite salle : réunion des parents

A contacter

Jeunesse, bib	Grande et petite salles : Cinékids, garderies, stages, lectures publiques
Séniors	Grande salle : projection, thé dansant
Environnement Mobilité Santé	Grande et petite salles : Conférence, Ateliers/Workshop, rencontres citoyennes
CPAS/Home Jourdan	Grande et petite salles : réunions, fête de Noël, brocante, expo

Assoc (voir liste en annexe)	Grande et petite salles : Rencontres avec l'activateur, Ecole de danse, Ecole des devoirs, ...
Citoyens	Grande salle : fêtes familiales Petite salle : réunion des comités de quartier, co-propriétaires

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle, ...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

De telles considérations sont, déjà et actuellement, systématiquement examinées par la commune de Koekelberg dès lors qu'elle organise un projet ou un évènement.

L'accessibilité, la diversité des publics, constituent les conditions de la réussite d'un tel évènement qui doit brasser et mélanger de nombreux publics.

Plus spécifiquement, pour développer ce projet, il s'agira en amont du projet de rassembler les attentes de chacun des publics envisagés.

Pour ce faire, une participation citoyenne, des échanges avec les acteurs culturels et associatifs communaux ou autres, ... seront mis en place.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ? pareil que pour l'inclusion
- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

Ce type de projet doit toucher un public accessible surtout via le secteur associatif et les partenaires communaux. Il conviendra de mobiliser les associations actives dans la cohésion sociale et collaborant avec la commune à travers la coordinatrice communale de « cohésion sociale », de mobiliser les jeunes touchés à travers les écoles de devoirs et les établissements scolaires (nombreux sur notre territoire), les primo-arrivants à travers, à nouveau, les structures de cohésion sociale, le CPAS, le pôle emploi, les acteurs culturels à travers notre réseau et le centre culturel Archipel 19, ...

6. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Plan Climat (précarité énergétique, rénovation durable, formation métiers d'éco-construction/rénovation...), **Good Food** (production et circuits courts, alimentation saine, formation métiers d'agriculture urbaine...), **Zéro déchets et transition économie circulaire** (compostage, vrac, tri, réemploi...), **Good Move** (mobilité douce...), **Be Sustainable** (Référentiel Quartiers Durables) ...

Un projet zéro déchet est en cours dans le cadre de l'Agenda 21 à l'aide d'un subside de Bruxelles environnement :

- Vaisselle réutilisable pour les événements communaux et la location des salles ;
- Îlots de tri sélectif dans les bâtiments ;
- Fontaine à eau dans les bâtiments ;
- Ateliers Zéro déchet ;
- Réflexion quant à l'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau du bâtiment ;
- ...

7. Quels résultats concrets envisagez-vous ? (Bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé) (précisez par ex. le nombre d'hommes ou de femmes que vous souhaitez former ?)

L'engagement d'un activateur

La participation du public visé en vue d'atteindre les objectifs de participation et de cohésion sociale.

8. Impacts attendus (à long terme, à quels changements peut-on s'attendre grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Sont attendus ; la participation d'un nouveau public (jeune et familial) aux représentations culturelles, l'organisation d'activités communautaires et la création de groupes et de projets locaux issus du quartier historique.

9. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- Obtention du subside PdV Axe II 2021-2025 pour le projet 1.1 « Rénovation de l'espace culturel CADOL, rue François Delcoigne 25. Études et travaux. »
- Engagement du personnel qualifié pour activer le projet d'aménagement, de cohésion, de vivre ensemble ...

Indicateurs de résultats :

Ces indicateurs serviront à évaluer le suivi du projet et devront être fournis lors du rapport final

Occupations	Salle polyvalente pour 250 à 300 personnes pouvant accueillir tous types de manifestations culturelles et familiales : ▪ 30% spectacles (théâtre, danse, chant, vedette) ; ▪ 20% festivités (fêtes d'écoles, remises de prix, fête du personnel, fête des locataires foyer/CPAS, activités citoyennes/communautaires de quartier type fêtes pour des associations ou habitants du quartier, anniversaires privés, ...) ; ▪ 20% projections/conférences/expo/formations, salle d'étude pour les jeunes en période de blocus ; ▪ 15% garderies/stages ;	Salle plus petite pour une cinquantaine de personnes : • 5% Café-théâtre, Jazz, Musique classique • 5% réunions de comités de quartier, d'associations, de copropriétaires • 5% garderies
Taux d'occupation	Sans compter les temps de rangement, nettoyage, réaménagement entre chaque occupation et l'entretien du bâtiment (grosse réparation), le taux d'occupation devrait avoisiner les 90%.	
Participation	• Habitants/Travailleurs dans le quartier : Minimum 75% ; • Hommes : min 50% • Femmes : min 50% • Enfants : min 40% • Adultes < 60 ans : min 40% • Seniors : min 20% • Nb de participant sur l'année : min 6.000	

	Nb de participant par spectacle : min 150 pers.
--	---

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

10. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹ (expliquez et présentez le timing prévu) :

- Engagement du personnel
- Collaboration des services communaux (culturel, cohésion, jeunesse, ...) et du public à la conception (aménagement, activités)

11. Date de début, de fin et durée totale du projet : 2024/2025-2026

12. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action

Rue François Delcoigne 25. Rayonnement à l'échelle du quartier, mais aussi communal, voir régional en fonction de la programmation culturelle.

13. Engagement de personnel : (ETP, période, niveau...)

¼ ETP niveau B pendant 2 ans dès la fin du chantier en 2024/2025 et jusqu'en 2026.

14. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2024	Engagement du personnel	Activer l'espace	2024	2026	1x
2024	Participation citoyenne	Appropriation du projet et des lieux	2024		Suivant l'expertise de l'activateur et en fonction des disponibilités des citoyens
2024	Organisation d'activités	Activer l'espace	2024	2026	

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

D. MOYENS

15. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Taux d'intervention de la Politique de la Ville (%)

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV				100%	100%	100%	100%
Commune							
Autres							
Total							

16. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville ?

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2.500,00 €	15.000,00 €	12.500,00 €	30.000,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	1.000,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total (PDV)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.000,00 €	15.500,00 €	12.500,00 €	31.000,00 €
Intervention communale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total projet	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3.000,00 €	15.500,00 €	12.500,00 €	31.000,00 €

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la Politique de la Ville programmation 2021-2025)
 - Frais de personnel : Coordinateur/Animateur avec une sensibilisation culturelle, au spectacle, en communication, Niveau B, ¼ temps pendant 2 ans.
 - Frais de fonctionnement : petit matériel de bureau, fournitures ludiques, frais de réception.
- Informations sur l'investissement/briques (description, planning, ...) Voir fiche projet 1.1

E. CONTINUATION DU PROJET

17. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation

Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

Si oui :

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :

Le travail de l'activateur pendant 2 années aura permis de faire connaître les nouveaux espaces et d'en assurer un usage régulier par différents publics du quartier, qui devrait se poursuivre de lui-même.

Si non justifier :

F. Annexe

Liste exemplative des associations avec lesquelles une collaboration peut être envisagée.

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- ACTION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 27.08.2020

Numéro et nom du projet : 2.2

Activation de la cour d'école Armand Swartenbroeks.

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance) :

Objectifs prioritaires : Art. 23 §2 Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers (...)

1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens ;

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre ensemble.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE, Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

Agréations par une autorité publique : autorisation ISP ?

Connaissance du périmètre (*expliquez*) :

Expériences utiles :

Connaissance du fonctionnement de la Commune ?

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	Services communaux : Cohésion, Prévention	Appropriation des lieux par le public du quartier et aménagement	L'activateur : ¼ ETP pendant 3 ans et 1/8 ETP pendant 2 ans.	
O	Ecoles, secteur associatif, bibliothèques ...	Activités		

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Le projet 1.2 du programme PdV 2021-2025 prévoit le réaménagement de la cour d'école Swaertenbroeks.

L'objectif de l'opération 1.2 est double :

- Aménager un espace diversifié aux riverains, résidents du quartier et pensionnaires de la Maison de repos adjacente qui permettrait, en dehors des horaires scolaires, d'y trouver un espace vert et de repos, un espace sportif et d'y réaliser des activités sportives, culturelles ou ludiques.
- Fournir un espace diversifié aux écoliers en prévoyant des espaces différents dédiés aux activités sportive, ludique, de rencontre et d'écoute. Une réflexion concernant les aménagements d'un espace ludique a déjà été menée par l'école. Celle-ci sera intégrée aux réflexions menées dans le cadre de l'aménagement de la cour.

Le constat suivant a été mis en avant lors du diagnostic : le quartier manque de cohésion sociétale, il n'y a d'ailleurs aucun comité de quartier dans les 3 secteurs statistiques du bas de la ZRU (Jacquet, Vanhuffel, Sainte-Anne).

Afin de garantir un aménagement durable, ainsi qu'un usage en bon père de famille des nouveaux mobiliers, les futurs usagers (école et population du quartier) seront amenés à participer aux choix à réaliser lors de l'avant-projet.

Les activités citoyennes organisées dans ces lieux avant, mais aussi après le chantier de rénovation devront être coordonnées, et ce grâce à un activateur. Cette personne aura un rôle de connecteur au sein de la population de la ZRU.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☒ OUI ☐ NON
 - Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
Voir fiche projet 1.2 Opération « Aménagement de la cour de l'école A. Swaertenbroeks et ouverture au public, rue des Tisserands 24. Études et travaux. »
 - Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
- Un projet similaire existe déjà ? : ☐ OUI ☒ NON
 - Si oui, pouvez-vous décrire le projet ? : (où et quand ?)

- ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
- iii. En quoi votre projet diffère ? Qu'est-ce que votre projet apporte en plus ?

5. Public visé : Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, ...) et le nombre de participants escomptés.

Le public visé est mixte et représentatif des habitants du quartier.

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?
(Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre, décrivez comment vous pensez atteindre le public de filles-femmes par exemple)

Il s'agira pour l'activateur de rencontrer les partenaires et d'identifier avec eux les besoins, envies, ...

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle, ...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

Il s'agira en amont du projet de rassembler les attentes de chacun. Pour ce faire, une participation citoyenne sera mise en place : l'école, les futurs usagers via les services communaux et le réseau associatif.

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ? L'aménagement visera surtout un jeune public et le public de seniors résidant au Home qui jouxte la cour. L'aménagement comprendra des espaces plus calmes avec du mobilier tel que des bancs à destination des parents et des personnes âgées.

- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

L'école et ses enfants (370 enfants dont 119 en maternelle et 251 en primaire), doivent être étroitement associés au projet et constitueront nos meilleurs ambassadeurs.

En effet, le public scolaire est essentiellement un public local et il conviendra de travailler avec ce public et les parents d'école pour faire connaître et promouvoir le projet.

Par ailleurs, la commune entend mobiliser des moyens de communication classiques (Journal communal, réseaux sociaux, ...)

Ensuite, il sera nécessaire plus largement d'organiser des séances de consultation des riverains afin qu'ils aient à se prononcer sur le projet lui-même et sa confection.

Enfin, les différentes activités qui y seront organisées permettront de promouvoir les lieux.

6. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Plan Climat (précarité énergétique, rénovation durable, formation métiers d'éco-construction/rénovation...), **Good Food** (production et circuits courts, alimentation saine, formation métiers d'agriculture urbaine...), **Zéro déchets et transition économie circulaire** (compostage, vrac, tri, réemploi...), **Good Move** (mobilité douce...), **Be Sustainable** (Référentiel Quartiers Durables) ...

La cour d'école est à 99% minéralisée (un seul arbre). Dans une optique d'urgence climatique, de lutte contre les îlots de chaleur, de biodiversité, ..., l'enjeu sera de concilier le loisir récréatif et la verdurisation de cet espace. Les usagers pourraient choisir l'intégration d'un compost, d'espaces potagers, poubelles de tri, fontaines à eau potable, informations didactiques liées aux potagers/compost ...

7. Quels résultats concrets envisagez-vous ? (Bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé)

(Précisez par ex. le nombre d'hommes ou de femmes que vous souhaitez former ?)

L'engagement d'un activateur, la participation du public visé en vue d'atteindre les objectifs de participation et de cohésion sociétale.

8. Impacts attendus (à long terme, à quels changements peut-on s'attendre grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Est attendu ; l'appropriation en bon père de famille du nouvel espace public par les habitants du quartier historique (jeunes et moins jeunes, familles) en dehors des horaires scolaires.

9. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- Obtention du subside PdV Axe II 2021-2026 pour le projet 1.2 « Aménagement de la cour de l'école A. Swartenbroeks et ouverture au public. »
- Engagement du personnel qualifié pour activer le nouvel espace public.

Indicateurs de résultats :

Ces indicateurs serviront à évaluer le suivi du projet et devront être fournis lors du rapport final

- Occupations :
 - Accès réguliers durant les journées des week-ends et durant les vacances scolaires (si des garderies n'occupent pas l'école), suivant le même horaire que les parcs communaux (1/4 — 30/9 : 8.00 — 20.00 ; 1/10 — 31/3 : 8.00 — 18.30) :
 - Simultanément à l'ouverture au public :
 - 2x/mois : En présence de l'activateur subsidié par le projet 2.2 : Pique-nique, lecture, jeux de société ... pour une dizaine de participants ;
 - 1x/mois à la belle saison : itinéraire de balade pour les séniors du home voisin ;
 - 1x/mois en journée et en soirée, en lien avec l'activité se déroulant à la salle Cadol
- Taux d'occupation par tranches d'âge :
 - 70% d'enfants ;
 - 20% d'adultes de moins de 60 ans ;
 - 10% d'adultes de plus de 60 ans.
- Taux de satisfaction des acteurs et participants ;
- Une appropriation des habitants, un ajout personnel au projet (ex: nouvelles plantes, fresque ...) ;
- Nombre de participation des habitants à la gestion du compost : 5 personnes.

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

10. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹ (expliquez et présentez le timing prévu) :

- Engagement du personnel
- Collaboration de l'école et du public à la conception (aménagement, activités)

11. Date de début, de fin et durée totale du projet : 2021-2026

12. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action

Rue des Tisserands 25 / Rue François Delcoigne. Rayonnement à l'échelle du quartier.

13. Engagement de personnel : (ETP, période, niveau...)

¼ ETP niveau B pendant 3 ans et 1/8 ETP pendant 2 ans. La mobilisation de l'activateur tend à diminuer afin de garantir l'autonomie des citoyens et des services communaux dans la continuité de ce projet.

14. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2021	Engagement du personnel	Activer l'espace	2021	2026	1x
2021	Participation citoyenne	Appropriation du projet et des lieux	2021		Suivant l'expertise de l'activateur
2022	Marché public de fourniture et de travaux (P 1.2)	Achat des matériaux et mise en place	2022	2022	1x
2022	Aménagement	Appropriation des lieux	2022	2025	
2022	Organisation d'activités	Activer l'espace	2022	2026	

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

D. MOYENS

15. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Taux d'intervention de la Politique de la Ville (%)

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Commune							
Autres							
Total							

16. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville?

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	8.750,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	7.500,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	56.250,00 €
Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00 €	2.500,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total (PDV)	9.250,00 €	15.500,00 €	15.500,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	2.500,00 €	58.750,00 €
Intervention communale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total projet	9.250,00 €	15.500,00 €	15.500,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	2.500,00 €	58.750,00 €

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la Politique de la Ville programmation 2021-2025)
 - Frais de personnel : Coordinateur/Animateur, Niveau B, pendant 3 ans et 1/8 ETP pendant 2 ans.
 - Frais de fonctionnement : petit matériel de bureau, fournitures ludiques, frais de réception.

Informations sur l'investissement/briques (description, planning, ...) Voir fiche projet 1.2

E. CONTINUATION DU PROJET

17. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

Si oui :

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :
Le travail de l'activateur pendant 5 années aura permis de faire connaître les lieux et d'en assurer un usage régulier par différents publics du quartier, qui devrait se poursuivre de lui-même.

Si non justifier :

F. Annexe

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- ACTION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 27.08.2020

Numéro et nom du projet : **2.3**

Activation du jardin

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance)

Objectifs prioritaires : Art. 23 §2 Les actions ou opérations garantissant le mieux vivre ensemble, luttant contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers (...)

1° les actions ou opérations de lutte contre la dualisation sociétale et spatiale des quartiers notamment les actions et opérations permettant le maillage entre quartiers et le développement de projets collectifs citoyens ;

3° les actions ou opérations permettant l'animation des quartiers et le mieux-vivre.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE, Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

Agréations par une autorité publique : autorisation ISP ?

Connaissance du périmètre (*expliquez*) :

Expériences utiles :

Connaissance du fonctionnement de la Commune ?

3. Partenaires du projet :

F=financier O=opérationnel	Nom	Rôle	Mise à disposition de personnel (nbre d'ETP)	Intervention financière (en €)
O	Facilitateur Bruxelles environnement	Apport des conseillers		
O	Services communaux : Cohésion, Prévention, Logements ...	Appropriation des lieux par le public concerné et aménagement	L'activateur ¼ ETP Niv. B	
O	Ecoles, secteur associatif	Activités		

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ?

- Expiquez le constat de départ, la problématique rencontrée

Le projet 1.3 du programme PdV 2021-2025 prévoit l'aménagement et la mise en commun des jardins de logements communaux et du service de prévention en intérieur d'îlot rues des Tisserands, Eglise Sainte-Anne et Schmitz.

L'objectif est de mettre en commun les espaces en intérieur d'îlot afin de permettre la tenue de diverses activités de rencontre et de détente aux habitants des immeubles, aux jeunes de l'espace prévention (rue de l'Eglise Sainte-Anne 118), voire aux habitants du quartier.

Afin de garantir un aménagement durable, ainsi qu'un usage en bon père de famille des nouveaux mobiliers, les futurs usagers seront amenés à participer à toutes les étapes du projet.

Les activités citoyennes organisées dans ces lieux devront être coordonnées, et ce grâce à un activateur. Cette personne aura un rôle de connecteur au sein des usagers.

- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☒ OUI ☐ NON
 - Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
Projet 1.3 « Mise en commun et aménagement des jardins, rue des Tisserands 3 / Eglise Sainte-Anne 118. Travaux. »
 - Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
- Un projet similaire existe déjà ? : ☐ OUI ☒ NON
 - Si oui, pouvez-vous décrire le projet ? : (où et quand ?)
 - Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
 - En quoi votre projet diffère ? Qu'est-ce que votre projet apporte en plus ?

5. Public visé : Précisez le type de public que vous visez (âge, sexe, niveau de qualification, situation sociale, ...) et le nombre de participants escomptés.

Dans un premier temps, le public est celui des habitants des immeubles alentour ainsi que les jeunes du service de prévention. Dans un second temps, le jardin pourrait s'ouvrir aux associations du quartier, voir aux habitants, en fonction de la gestion des lieux mise en place par les usagers initiaux.

Le profil des habitants des immeubles alentour (rue des Tisserands 1, 3, 13, 15, 17, rue Schmitz 69, 71 et rue de l'Eglise Sainte-Anne 112 et 114) est le suivant :

- 46 ménages dont 29 avec enfants de moins de 19 ans ;
- 147 habitants dont :
 - 60 enfants de moins de 19 ans ;
 - 70 adultes de 20 à 60 ans ;
 - 10 adultes de plus de 60 ans.

Le service de prévention accueille de 12 à 15 personnes pour les activités jeunesse et jusqu'à 40-50 personnes pour les activités collectives (en fonction de l'implication des habitants).

- Qu'allez-vous mettre en œuvre pour atteindre le public visé ?
(Si votre projet poursuit un objectif en matière de genre, décrivez comment vous pensez atteindre le public de filles-femmes par exemple)

Le public initial est parfaitement identifiable (locataires des logements communaux, participants aux activités du service de prévention, associations, écoles). Il s'agira pour l'activateur de les rencontrer et d'identifier avec eux les besoins, envies, ...

- Si vous souhaitez que votre démarche soit inclusive (le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle, ...), qu'allez-vous entreprendre pour y arriver ?

Le projet d'aménagement, voir l'aménagement en lui-même, sera réalisé par le collectif. Il s'agira en amont du projet de rassembler les attentes de chacun. Pour ce faire, une participation citoyenne sera mise en place : réunion des locataires au jardin-même, workshop avec le service de prévention ...

- Si vous souhaitez augmenter la mixité sociale, quelles actions envisagez-vous ? Le jardin est un lieu idéal pour des activités mixant les générations et les genres autour du compost, du jardinage, de la cuisine, de la pétanque ...
- Comment allez-vous communiquer sur le projet ?

Le public initial est parfaitement identifiable (locataires des logements communaux, service de prévention), ce qui facilite la communication.

Les habitants de l'îlot seront conviés à une assemblée générale des locataires en vue de leur expliquer la démarche mise en place et de déjà dégager des pistes quant à l'aménagement de l'intérieur d'îlot. Avec l'aide de l'activateur, d'autres réunions seront prévues avec les différents acteurs en fonction de l'avancement du projet.

Ultérieurement, les jeunes du service de prévention seront également conviés à une réunion pour exposer leurs idées et envies.

Par ailleurs, afin que le projet soit une réussite, des moments de rencontres officiels (réunion) et conviviaux (activités) seront menés pour mixer ces deux publics et faire en sorte qu'ils se connaissent.

6. Inscrivez-vous votre projet dans une optique de transition ville durable ?

Plan Climat (précarité énergétique, rénovation durable, formation métiers d'éco-construction/rénovation...), **Good Food** (production et circuits courts, alimentation saine, formation métiers d'agriculture urbaine...), **Zéro déchets et transition économie circulaire** (compostage, vrac, tri, réemploi...), **Good Move** (mobilité douce...), **Be Sustainable** (Référentiel Quartiers Durables) ...

L'espace de verdure existe déjà mais n'est pas utilisé. L'objectif sera de mutualiser cet endroit à l'aide de leviers en matière de cohésion sociétale tels que jardin collectif, piste de pétanque, tables, bancs et chaises permettant l'organisation de fêtes collectives, d'activités ludiques ou culturelles. Des thématiques tels que Manger sainement, le Zéro déchets, le Recyclage ... peuvent aisément y être abordées.

7. Quels résultats concrets envisagez-vous ? (Bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé)

(précisez par ex. le nombre d'hommes ou de femmes que vous souhaitez former ?)

L'engagement d'un activateur, la participation du public visé en vue d'atteindre les objectifs de participation et de cohésion sociétale.

8. Impacts attendus (à long terme, à quels changements peut-on s'attendre grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Sont attendus ; l'appropriation en bon père de famille du nouvel espace par les usagers ; des liens positifs entre les résidents des immeubles et les jeunes du service de prévention. Un éventuel accueil de personnes extérieures tels que des élèves encadrés de leur professeur ou des associations pour des activités propices au lieu.

9. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

- Obtention du subside PdV Axe II 2021-2025 pour le projet 1.3 « Mise en commun et aménagement du jardin, rue des Tisserands 3 / Eglise Sainte-Anne 118. Travaux. »
- Engagement du personnel qualifié pour activer le projet d'aménagement, de cohésion, de vivre ensemble ...

Indicateurs de résultats :

Ces indicateurs serviront à évaluer le suivi du projet et devront être fournis lors du rapport final :

- Activités : 1x par mois
 - Animations autour du jardin collectif, du compost mais également sur le zéro déchet...
 - Fêtes des voisins ;
 - Activités intergénérationnelles : jeux de société, recettes de cuisine avec les fruits et légumes du jardin collectif, atelier informatique et internet (selon les moyens de connexion) ...
 - Soutien scolaire ;
 - Repas lors des stages pendant les congés ;
 - Jeux collectifs : animation et jeux de société empruntés à la ludothèque ;
 - Fête de fin d'année pour les jeunes et/ou les usagers du 118.
- Participation aux activités : de 12 à 50 personnes ;
- Participation par les habitants du quartier : min 90% ;
- Taux de fréquentation des jardins (y compris en individuel ou familial) : min 75% en belle saison, 10% en hiver.
- Taux de satisfaction des acteurs et participants

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

10. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹ (expliquez et présentez le timing prévu) :

- Engagement du personnel
- Association du public à la conception (aménagement, activités, cogestion)

11. Date de début, de fin et durée totale du projet : 2021-2026

12. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action

Rue des Tisserands 3 / Eglise Sainte-Anne 118. Rayonnement à l'échelle de l'îlot dans un premier temps.

13. Engagement de personnel : (ETP, période, niveau...)

¼ ETP niveau B pendant 3 ans et 1/8^{ème} ETP pendant 2 ans. La mobilisation de l'activateur tend à diminuer afin de garantir l'autonomie des citoyens et du service communal dans la continuité de ce projet.

14. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	fin	Fréquence
2021	Engagement du personnel	Activer les jardins	2021	2026	1x
2021	Participation citoyenne	Appropriation du projet et des lieux	2021		Suivant l'expertise de l'activateur et en fonction des disponibilités des citoyens
2021	Projet d'aménagement	Appropriation des lieux	2021	2025	
2021	Organisation d'activités	Activer les jardins	2021	2026	
2022	Marché public de fourniture et de travaux (P 1.3)	Achat des matériaux et mise en place	2022	2022	1x
2022	Aménagement	Appropriation des lieux	2022	2025	

D. MOYENS

Taux d'intervention de la Politique de la Ville (%)

15. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Commune							
Autres							
Total							

16. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville?

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	8.750,00 €	15.000,00 €	15.000,00 €	7.500,00 €	7.500,00 €	2.500,00 €	56.250,00 €
Fonctionnement	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €		2.500,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total (PDV)	9.250,00 €	15.500,00 €	15.500,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	2.500,00 €	58.750,00 €
Intervention communale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total projet	9.250,00 €	15.500,00 €	15.500,00 €	8.000,00 €	8.000,00 €	2.500,00 €	58.750,00 €

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la Politique de la Ville programmation 2021-2025)
- requises et le temps de travail consacré à la Politique de la Ville programmation 2021-2025)
 - Frais de personnel : Coordinateur/Animateur, Niveau B, pendant 3 ans et 1/8 ETP pendant 2 ans.
 - Frais de fonctionnement : petit matériel de bureau, fournitures ludiques, frais de réception.

Informations sur l'investissement/briques (description, planning, ...) Voir fiche projet 1.3

E. CONTINUATION DU PROJET

17. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation Politique de la ville : ☒ OUI ☐ NON

Si oui :

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :
Là est toute la difficulté d'un tel projet géré par les citoyens. L'avantage pour ce projet est la présence du service de prévention qui continuera à utiliser les lieux et pourra envisager, à termes, une gestion différente si nécessaire.

Si non justifier :

F. ANNEXE

Politique de la ville « Programmation 2021-2025 »

FICHE DE PROJET- ACTION

Commune **KOEKELBERG**

Date : 27.08.2020

Numéro et nom du projet : **6.1**

Coordination technique

Objectif(s) opérationnel(s) selon l'AGRBC PdV (par ordre d'importance) :

Objectif prioritaire : Art. 23 §5. Dans le cadre des actions de coordination et de communication visées à l'article 60, alinéa 1er, 6° de l'Ordonnance, le bénéficiaire désigne à tout le moins un chef de projet, en charge de la coordination et de la communication du programme de Politique de la Ville.

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom, fonction : Administration communale de Koekelberg représentée par Monsieur Ahmed LAAOUEJ, Bourgmestre et par Monsieur Dave DEGRENDELE, Secrétaire communal

Adresse : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Tél. : 02 412 14 11

E-mail : info@koekelberg.brussels

2. Identification du porteur de projet :

Nom : Administration communale de Koekelberg

Forme juridique : Administration communale

Siège social : Place Henri Vanhuffel 6, 1081 Koekelberg

Personne de contact : Aurélie MISPELTER

Tél. : 02 412 14 09

E-mail : quartier@koekelberg.brussels

Site Internet : www.koekelberg.be

N° de compte bancaire : BE40 0910 0015 8633

B. CONCEPTION DU PROJET

3. Quelle est l'origine du projet ?

- Expliquez le constat de départ, la problématique rencontrée
Pour la bonne réalisation des opérations, certaines tâches tels que l'élaboration de la programmation des opérations architecturales, la confection des cahiers spécial des charges, l'analyse des rapports des bureaux d'études lors des différentes phases avant-projet/permis/adjudication/attribution, les suivis de chantier ..., font appel à des connaissances techniques.
- Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : ☒ OUI ☐ NON
Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
Les opérations de rénovation de la salle Cadol (voir fiche P 1.1), de réaménagement de la cour d'école Swartenbroeks (voir fiche P 1.2) et d'aménagement du jardin collectif Tisserands (voir fiche P 1.3).
- Un projet similaire existe déjà ? : ☒ OUI ☐ NON

- i. Si oui, pouvez-vous décrire le projet ? : *(où et quand ?)*
Lors de la PdV 2017-2021, un subside a permis d'engager un architecte pour le suivi des opérations.
- ii. Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?
- iii. En quoi votre projet diffère ? Qu'est-ce que votre projet apporte en plus ?
Il permet la continuité de la mission de l'architecte au sein de l'équipe de revitalisation urbaine de la commune.

4. Quels résultats concrets envisagez-vous ? (Bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé)
(précisez par ex. le nombre d'hommes ou de femmes que vous souhaitez former ?)
L'engagement d'un architecte.

5. Impacts attendus (à long terme, à quels changements peut-on s'attendre grâce à la mise en œuvre du projet ?) :
La bonne coordination technique des opérations en PdV.

6. Méthode d'évaluation envisagée :

Conditions de réussites :

Engagement d'une personne qualifiée pour coordonner les opérations.

Indicateurs de résultats :

Ces indicateurs serviront à évaluer le suivi du projet et devront être fournis lors du rapport final

Nombre de personnes mises à l'emploi : 1

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

7. Une phase préparatoire est-elle nécessaire¹ (expliquez et présentez le timing prévu) :
Engagement du personnel

8. Date de début, de fin et durée totale du projet : 2021-2024

9. Localisation de l'activité et son rayonnement d'action

Maison communale, située place Henri Vanhuffel, 6 au centre de la ZRU.

10. Engagement de personnel : (ETP, période, niveau...)

- ½ ETP niveau A pendant 4 ans (jusqu'à épuisement du subside maximum) :
- 7 mois en 2021
 - 12 mois en 2022
 - 12 mois en 2023
 - 9 mois en 2024

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

11. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	But	Début	Fin	Fréquence
2021	Engagement du personnel	Coordination technique	2021	2024	1x
2021	Rencontre avec les partenaires des projets PdV et de l'activateur des Actions ; Prise de connaissance des plannings, budgets, procédures, ...	Prise de connaissance	2021	2021	
2021	Lancement des procédures propres à chaque opération (csc, désignation BE, ...)	Elaboration des opérations	2021	2024	

D. MOYENS

12. Quels sont vos sources de financements sur ce projet ?

Taux d'intervention de la Politique de la Ville (%)

Poste budgétaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PDV	100%	100%	100%	100%			100%
Commune							
Autres							
Total							

13. Quels sont les besoins, par année, pris en charge par la Politique de la Ville?

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Personnel	17.500,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	19.515,78 €	0,00 €	0,00 €	97.015,78 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total (PDV)	17.500,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	19.515,78 €	0,00 €	0,00 €	97.015,78 €
Intervention communale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres subsides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total projet	17.500,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	19.515,78 €	0,00 €	0,00 €	97.015,78 €

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré à la Politique de la Ville programmation 2021-2025)
Frais de personnel : Architecte, Niveau A, pendant 4 ans de 2021 à 2024.
Informations sur l'investissement/briques (description, planning, ...)
Voir fiches projets 1.1, 1.2 et 1.3.

E. CONTINUATION DU PROJET

14. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà de la programmation

Politique de la ville : ☐ OUI ☒ NON

Si oui, quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :

Si non, justifier :

Sans subventionnement, le maintien du personnel engagé par la commune ne peut être garanti. Les opérations en cours seront néanmoins poursuivies grâce aux autres membres de l'équipe de revitalisation urbaine.

F. Annexes